



Assemblée générale

Distr. générale
6 décembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 157 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
pour la stabilisation en Haïti**

Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. Exécution du mandat	5
A. Considérations générales	5
B. Utilisation des crédits	6
C. Activités d'appui de la Mission	7
D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	7
E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	7
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	8
III. Exécution du budget	48
A. Ressources financières	48
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources	49
C. Évolution des dépenses mensuelles	49
D. Autres produits et ajustements	50
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	50
F. Contributions non budgétisées	51



IV. Analyse des écarts	51
V. Décisions que l'Assemblée est appelée à prendre	55

Résumé

La corrélation entre les dépenses de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) au cours de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et l'objectif de la Mission est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (sécurité et stabilité ; gouvernance démocratique et légitimité de l'État ; état de droit et droits de la personne ; appui).

Dans sa résolution 2350 (2017) du 13 avril 2017, le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la MINUSTAH pour une période finale de six mois, soit jusqu'au 15 octobre 2017. Dans la même résolution, il a décidé de créer une mission de maintien de la paix de plus petite taille, chargée de veiller à la continuité des activités menées en Haïti, à savoir la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH). Au cours de la période considérée, la MINUSTAH a donné la priorité aux activités de liquidation, notamment, mais pas exclusivement, celles portant sur le retrait complet des contingents et la réduction des effectifs de police, l'objectif étant de ramener ces derniers à 295 membres de la police des Nations Unies et à 7 membres d'unités de police constituées, soit l'effectif autorisé de la MINUJUSTH. La Mission a également mis l'accent sur le transfert de ses activités et sur la fermeture des installations dont la MINUJUSTH n'aurait pas besoin. La clôture des dernières activités de la Mission a été prise en charge par la MINUJUSTH.

Les dépenses de fonctionnement de la MINUSTAH pour l'exercice considéré se sont élevées à 90,0 millions de dollars, ce qui représente un taux d'exécution du budget de 100 % (contre des dépenses de 337,8 millions de dollars et un taux d'exécution de 97,7 % pour l'exercice 2016/17).

L'exécution du budget de l'exercice considéré fait apparaître : a) des dépenses inférieures aux prévisions au titre des militaires et du personnel de police (5,57 millions de dollars), qui s'expliquent principalement par l'accélération du rapatriement du personnel militaire et de police ; b) des dépenses supérieures aux prévisions au titre du personnel civil (6,98 millions de dollars), qui s'expliquent principalement par des frais liés à la cessation de service plus élevés que prévu, par le maintien en fonction de membres du personnel civil pendant 2,5 mois supplémentaires, le but étant d'appuyer les activités de liquidation de la Mission, et par l'application du barème révisé des traitements du personnel recruté sur le plan national, entré en vigueur en septembre 2017 ; c) des dépenses opérationnelles inférieures aux prévisions (1,41 million de dollars), qui s'expliquent principalement par le fait que les charges relatives aux installations et aux infrastructures ont été moins élevées que prévu, en raison du rapatriement anticipé de militaires et de membres du personnel de police et de l'annulation des travaux d'architecture et de démolition prévus dans le camp Delta, à Port-au-Prince.

Exécution du budget : ressources financières(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	44 490,0	38 918,7	5 571,3	12,5
Personnel civil	26 176,7	33 159,4	(6 982,7)	(26,7)
Dépenses opérationnelles	19 333,3	17 921,1	1 412,2	7,3
Montant brut	90 000,0	89 999,2	0,8	–
Recettes provenant des contributions du personnel	1 601,2	3 627,5	(2 026,3)	(126,5)
Montant net	88 398,8	86 371,7	2 027,1	2,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	90 000,0	89 999,2	0,8	–

Exécution du budget : ressources humaines

Catégorie	Effectif approuvé ^a	Effectif prévu (moyenne) ^b	Effectif réel (moyenne)	Taux de vacance (pourcentage) ^c
Contingents	2 370	1 090	941	13,7
Police des Nations Unies	951	416	363	12,7
Unités de police constituées	1 600	1 185	1 027	13,3
Personnel recruté sur le plan international	320	185	152	17,8
Personnel recruté sur le plan national				
Administrateurs recrutés sur le plan national	101	39	41	(5,1)
Services généraux	831	353	273	22,7
Volontaires des Nations Unies	94	46	38	17,4
Personnel fourni par des gouvernements	50	35	34	2,9

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.^b Déploiement moyen prévu conformément au plan de retrait suivi dans le cadre de l'autorisation d'engagement de dépenses autorisée par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/302.^c Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif prévu, mois par mois.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le projet de budget de fonctionnement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, présenté dans le rapport du Secrétaire général du 8 février 2017 (A/71/787), s'élevait à un montant brut de 336 602 400 dollars (montant net : 328 494 600 dollars). Il couvrait le financement des effectifs suivants : 2 370 militaires, 951 policiers des Nations Unies, 1 600 membres d'unités de police constituées, 50 membres du personnel fourni par des gouvernements, 319 membres du personnel recruté sur le plan international, 916 membres du personnel recruté sur le plan national, dont 98 administrateurs, et 94 Volontaires des Nations Unies.

2. Par la suite, le Conseil de sécurité a décidé, dans sa résolution 2350 (2017) du 13 avril 2017, de proroger le mandat de la MINUSTAH pour une période finale de six mois et de procéder à sa clôture avant le 15 octobre 2017.

3. Compte tenu de la décision prise par le Conseil de clôturer la Mission, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale : a) d'autoriser le Secrétaire général à contracter des engagements de dépenses d'un montant brut maximum de 105 000 000 dollars aux fins du fonctionnement de la MINUSTAH au cours de la période allant du 1^{er} juillet au 15 octobre 2017 ; b) de mettre en recouvrement le montant de 105 000 000 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet au 15 octobre 2017 [A/71/836/Add.12, par. 21 a) et b)].

4. Par sa résolution 71/302, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager au titre de la Mission, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017, des dépenses d'un montant brut maximum de 90 000 000 dollars (montant net : 88 398 800 dollars). La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

5. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission dans sa résolution 1542 (2004) et l'a prorogé dans des résolutions ultérieures. Le mandat pour l'exercice considéré dans le présent rapport a été arrêté dans la résolution 2350 (2017) du Conseil.

6. Dans sa résolution 2350 (2017), le Conseil de sécurité a décidé que la composante militaire de la MINUSTAH se retirerait progressivement d'Haïti au cours de son dernier mandat de six mois, le retrait devant être terminé intégralement au 15 octobre 2017. Dans la même résolution, le Conseil a prié le Secrétaire général de commencer à réduire progressivement les tâches de la Mission tout en veillant à définir les fonctions essentielles et à maintenir une capacité d'appui suffisante, et a demandé à la MINUSTAH de mener à bien une transition responsable vers la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), qui devait lui succéder.

7. La MINUSTAH avait pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre l'objectif général consistant à rétablir la paix et la sécurité en Haïti et à faire avancer le processus constitutionnel et politique engagé dans le pays.

8. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits

dans les tableaux ci-après, qui présentent les réalisations et les produits par composante (sécurité et stabilité ; gouvernance démocratique et légitimité de l'État ; état de droit et droits de la personne ; appui).

9. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2017/18, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Utilisation des crédits

10. Les conditions de sécurité en Haïti, qui ont été influencées par des incertitudes politiques et des revendications socioéconomiques, sont restées relativement stables durant la période considérée, en dépit du rapatriement des contingents et de la réduction des effectifs de police. D'après les données disponibles, les taux de criminalité auraient baissé dans certaines catégories, notamment en ce qui concerne les homicides, les lynchages et les enlèvements. La période considérée a été ponctuée de plusieurs événements importants ayant marqué l'atmosphère sociale, politique et économique du pays. On retiendra notamment : a) la proposition faite par le Gouvernement d'augmenter les taxes ; b) l'organisation, en juillet 2017, d'une grève générale lancée par des magistrats en vue d'obtenir de meilleures conditions de travail et des salaires plus élevés et d'élargir leurs perspectives de carrière ; c) l'adoption, par le Conseil supérieur de la Police nationale, d'un plan stratégique de développement de la Police nationale d'Haïti.

11. Durant la transition vers la MINUJUSTH, la MINUSTAH a continué de former des cadres supérieurs de la Police nationale d'Haïti sur diverses questions ayant trait au commandement, au contrôle et à la gestion administrative des différentes unités de police, ainsi qu'à la planification de leurs opérations, dans le cadre du programme de mentorat et de conseil adopté par la Mission en avril 2017. Ce dernier avait pour objectif de renforcer les capacités de la Police nationale grâce au transfert, à ses hauts gradés, de connaissances et de compétences du personnel de la police des Nations Unies. Il visait également à faciliter la réalisation des objectifs du Plan stratégique de développement 2017-2021 de la Police nationale d'Haïti.

12. Au cours de la période considérée, la MINUSTAH a poursuivi l'exécution de son plan de retrait global et du plan de transition conjoint qu'elle avait conclu avec l'équipe de pays des Nations Unies afin d'assurer un transfert sans heurt des actifs et des tâches à la MINUJUSTH, aux autorités haïtiennes, à l'équipe de pays et aux autres partenaires avant le 15 octobre 2017.

13. Depuis l'entrée en fonctions, le 7 février 2017, du Président haïtien, Jovenel Moïse, le pays a continué de prendre diverses mesures pour consolider ses institutions démocratiques et accroître sa stabilité. Les élections indirectes devant permettre de constituer les conseils et les assemblées aux niveaux municipal, départemental et interdépartemental, conformément à la Constitution, sont cependant dans l'impasse depuis juillet 2017. Le 25 août, les représentants du pouvoir exécutif ont recommandé la suspension des élections en attendant la révision, par le Parlement, des lois régissant la gouvernance locale. En agissant de la sorte, ceux-ci ont influé sur la mise en œuvre des activités visant à promouvoir l'état de droit, les assemblées municipales et départementales jouant un rôle essentiel dans la nomination des juges et étant à la base du système politique et démocratique en Haïti.

C. Activités d'appui de la Mission

14. Au cours de l'exercice considéré, la Mission a mené à bien la fermeture de plusieurs camps et autres installations à Port-au-Prince, renforçant de la sorte la présence de la MINUJUSTH, qui était appelée à lui succéder, sur deux sites de Port-au-Prince, à savoir le quartier général de la Mission (base logistique) et le camp Delta. Elle a en outre achevé la remise en état de camps destinés aux unités de police constituées, qui tombaient en désuétude, ainsi que des installations de la Police nationale d'Haïti qu'occupait le personnel de la police des Nations Unies.

D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

15. La Mission a continué de collaborer avec les organisations régionales pour atteindre les objectifs fixés dans son mandat, notamment en tenant des consultations avec l'Organisation des États américains (OEA), l'Union des nations de l'Amérique du Sud, la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et le Marché commun des Caraïbes. Elle a également continué de soutenir, en partenariat avec l'OEA et la CARICOM, le dialogue de haut niveau entre Haïti et la République dominicaine.

E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

16. Au cours de la période considérée, la MINUSTAH a continué de collaborer activement avec l'équipe de pays des Nations Unies, conformément au plan de transition conjoint et en étroite consultation avec le Gouvernement haïtien. Ce partenariat a permis une transition harmonieuse à la MINUJUSTH des activités prescrites. Outre la tenue de consultations du plus haut niveau avec le Président et le Premier Ministre, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et d'autres membres de l'équipe dirigeante de la Mission se sont rendus dans tous les chefs-lieux des départements pour informer les autorités locales, les partis politiques et la société civile des changements concernant la présence de l'ONU dans le pays. Cette activité, à laquelle ont participé de nombreux acteurs aux niveaux national et local, a été appuyée par la mise en œuvre d'une stratégie de communication commune.

17. L'équipe de pays des Nations Unies et la MINUSTAH ont collaboré avec des partenaires nationaux à l'élaboration des plans de travail conjoints à l'appui des priorités nationales, à la suite de la signature, le 30 juin 2017, du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement par le Ministre de la planification et de la coopération externe. Ce plan-cadre, qui a été harmonisé avec la stratégie nationale de développement, la politique générale et le programme du Gouvernement haïtien comprend cinq priorités, à savoir : a) la réduction de la pauvreté et la promotion de l'emploi ; b) l'accès à des services sociaux de base de qualité et le recours à ces services ; c) l'égalité des sexes et la protection des femmes ; d) la résilience ; e) la gouvernance. Avec l'appui des bons offices de la MINUSTAH, l'équipe de pays des Nations Unies a également fourni un soutien au Gouvernement haïtien concernant l'appropriation des objectifs de développement durable à l'échelle nationale. Ainsi, à la fin de 2017, une évaluation rapide intégrée de l'état de préparation du pays à la mise en œuvre de ces objectifs avait été menée. Afin d'appuyer l'élaboration, par le Gouvernement, d'une feuille de route relative à l'intégration des objectifs de développement durable dans les plans nationaux, une mission conjointe sur la rationalisation et l'accélération des politiques et de l'appui fourni en vue de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 était par ailleurs en cours de préparation.

18. Compte tenu des effets préjudiciables que les catastrophes naturelles peuvent avoir sur l'environnement humanitaire ainsi que sur l'exécution des programmes et des mandats, l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUSTAH ont collaboré étroitement avec l'équipe de pays pour l'action humanitaire et les autorités nationales en vue de soutenir les efforts déployés au niveau national pour réduire les risques de catastrophe et préparer le pays à la saison des ouragans de 2017. Cette collaboration, qui s'inscrivait dans une optique d'opérations conjointes et de protection, a principalement porté sur le plan de secours national et sur les mécanismes devant être mis en place dans le contexte des ouragans Irma et Maria.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : sécurité et stabilité

19. Durant la période considérée, la MINUSTAH a continué d'aider la Police nationale à appliquer son plan stratégique quinquennal de développement, notamment grâce à la mise en œuvre de nouvelles activités d'encadrement et de conseil élaborées dans le cadre de la stratégie de transition de la Mission vers la MINUJUSTH. La police des Nations Unies a en outre poursuivi sa collaboration avec la Police nationale afin de renforcer la capacité de cette dernière de traiter les affaires de violence sexuelle et sexiste grâce à un travail de sensibilisation et à un appui technique et financier. Cet appui comprenait notamment une formation aux techniques d'enquête sur les infractions sexuelles, dispensée en collaboration avec le bureau de coordination des équipes de la Police nationale chargées de la question des femmes et de la violence sexiste. La Mission a également fourni un appui technique et financier au Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes en vue de l'organisation d'un atelier sur les femmes et l'état de droit.

20. La vingt-huitième promotion de l'école de police, qui comptait 1 029 élèves (dont 127 femmes), a poursuivi la formation élémentaire de sept mois commencée en mai 2017. À la remise des diplômes, en décembre, les effectifs de la Police nationale sont passés à environ 15 000 agents (dont 9,5 % de femmes), soit une densité policière de 13,6 policiers pour 10 000 habitants. L'objectif visé dans le Plan stratégique de développement 2017-2021 de la Police nationale d'Haïti est néanmoins que les effectifs atteignent 18 000 agents (dont 12 % de femmes), soit une densité policière de 15,1 agents pour 10 000 habitants. À la fin de la période considérée, les examens physiques et médicaux auxquels devaient se soumettre 1 000 élèves de la vingt-neuvième promotion dans le cadre de leur recrutement étaient en cours. Les activités de construction, de remise en état et d'amélioration des infrastructures de la Police nationale – qui concernaient 74 projets de construction et 38 projets de fourniture de matériel logistique et de meubles, dont la construction de quatre postes de police dans le département de l'Artibonite et d'un autre dans le département de la Grande-Anse – se poursuivaient également. La distribution de kits de maintien de l'ordre et de protection des lieux de crime a été menée à bien et la formation nécessaire dispensée.

21. La situation de sécurité est restée stable durant la période considérée. Bien que le danger posé par les bandes criminelles ait diminué ces dernières années, grâce aux efforts conjoints de la Police nationale d'Haïti et de la MINUSTAH, celles-ci ont continué de menacer la stabilité du pays. Le risque de voir surgir des tensions sociales et d'assister à une montée du mécontentement est par ailleurs resté d'actualité, en raison des conditions socioéconomiques difficiles dans lesquelles se trouve le pays. Le retrait de la composante militaire de la Mission, la réduction et la reconfiguration de sa composante Police et le transfert de ses activités de sécurité à la Police nationale d'Haïti, qui bénéficie néanmoins toujours d'un appui de la police des Nations Unies, n'a pas eu d'effets perceptibles sur les conditions générales de sécurité dans le pays.

22. Depuis l'adoption du Plan stratégique de développement 2017-2021 de la Police nationale d'Haïti, en juillet 2017, cette dernière et la MINUSTAH ont œuvré de concert à la mise en œuvre des mesures prioritaires y figurant. En dépit des efforts consentis ces dernières années, les moyens de la Police nationale d'Haïti sont restés limités en raison de l'insuffisance des ressources, du manque de services logistiques, des problèmes se posant en matière d'entretien des infrastructures et de gestion de la flotte et de l'accès limité aux technologies de pointe. À court et à moyen terme, il sera difficile pour la Police nationale de s'affranchir de sa dépendance à l'appui logistique reçu de la MINUSTAH entre 2004 et le 15 octobre 2017.

23. Conformément à la décision prise par le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2350 (2017), de faire se retirer la composante militaire de la MINUSTAH et de réduire les effectifs de sa composante Police, la Mission a pris les mesures nécessaires à cette fin et ramené ses effectifs à 295 membres de la police des Nations Unies et 7 membres d'unités de police constituées, soit l'effectif autorisé de la MINUJUSTH.

24. Dans le cadre de son programme de lutte contre la violence au sein de la collectivité, la MINUSTAH a continué d'appuyer les jeunes des communautés vulnérables où la violence des bandes organisées est omniprésente, notamment en aidant à la réinsertion sociale de 80 jeunes, dont 10 filles. Elle a également mené des activités de sensibilisation à la consolidation de la paix, au civisme, à l'esprit de décision, à la problématique femmes-hommes, ainsi qu'à la prévention et à l'atténuation des conflits, et appuyé l'organisation de formations professionnelles et la création d'activités génératrices de revenus.

Réalisation escomptée 1.1 : Amélioration des conditions de sécurité dans l'ensemble d'Haïti

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.1.1 Diminution du taux annuel d'homicides signalés pour 100 000 habitants (2015/16 : 9,6 ; 2016/17 : 9,5 ; 2017/18 : 9,4)

Objectif atteint. Le taux annuel d'homicides signalés a été ramené à 7,5 homicides pour 100 000 habitants.

1.1.2 Diminution du nombre d'enlèvements signalés à l'échelle nationale par an (2015/16 : 74 ; 2016/17 : 60 ; 2017/18 : 55)

Objectif atteint. Le nombre d'enlèvements signalés à l'échelle nationale au cours de la période considérée est tombé à 21 ; dans 10 de ces cas, la victime était une femme.

1.1.3 Diminution du nombre de bandes armées actives signalées dans les zones sensibles de Cité Soleil, de Bel-Air et de Martissant (2015/16 : 16 ; 2016/17 : 24 ; 2017/18 : 22)

Objectif atteint. Le nombre de bandes armées actives ayant été signalées est tombé à 7. Celles-ci se sont néanmoins livrées à davantage d'activités illégales qu'auparavant, en particulier dans les quartiers de Martissant, Grande Ravine et Delmas, situés dans l'agglomération urbaine de Port-au-Prince.

1.1.4 Mise en œuvre par la Police nationale d'une stratégie de prévention de la criminalité à l'échelle du pays, appuyée par la création d'une police de proximité

Objectif atteint. La Police nationale d'Haïti a continué de mettre en œuvre la stratégie de prévention de la criminalité à l'échelle du pays figurant dans le Plan stratégique de développement 2017-2021 de la Police nationale d'Haïti.

Produits prévus

Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations

Patrouilles quotidiennes planifiées et menées conjointement par la Police nationale et les unités

14 500 Patrouilles conjointes (soit 2 032 patrouilles à pied et 12 468 patrouilles motorisées) ont été effectuées.

de police constituées dans les zones sensibles pour y renforcer la sécurité	703 Opérations conjointes ont été menées, dont 127 dans des zones sensibles de l'agglomération urbaine de Port-au-Prince.
Patrouilles quotidiennes planifiées et menées conjointement par la Police nationale, la police des Nations Unies et les unités de police constituées pour sécuriser les frontières terrestres, maritimes et aériennes dans 9 départements où des unités de police constituées et/ou du personnel militaire sont déployés (à l'exception du département du Sud-Est)	7 256 Patrouilles conjointes (soit 1 112 patrouilles à pied et 6 144 patrouilles motorisées) ont été effectuées.
Fourniture d'un appui opérationnel à la Police nationale si elle en fait la demande, pour sécuriser les principaux sites et installations à l'échelle du pays, essentiellement au moyen de points de contrôle fixes et mobiles tenus par la police des Nations Unies, les unités de police constituées et les militaires, en particulier à Port-au-Prince et à Cap-Haïtien	<p>11 Opérations spéciales conjointes ont été menées.</p> <p>980 Points de contrôle fixes et mobiles ont été mis en place.</p> <p>Au cours des opérations, 22,7 kg de drogues illicites (principalement de la marijuana) et 21 armes ont été saisis, et 867 véhicules et 1 789 motocyclettes ont fait l'objet d'inspections, qui se sont traduites par la saisie de 64 véhicules et de 149 motocyclettes (principalement à Port-au-Prince). Les confiscations de véhicules et de motocyclettes étaient principalement dues à des non-paiements de l'assurance, à des non-paiements de taxes ou à une absence de permis de conduire. En outre, 16 personnes soupçonnées d'appartenir à des bandes armées ont été arrêtées par la Police nationale d'Haïti.</p>
Fourniture d'un soutien et de conseils quotidiens à la Police nationale, au moyen d'activités menées dans des locaux communs, afin de l'aider à mener à bien la vérification des antécédents des élèves policiers de toutes les promotions avant qu'ils ne terminent leur formation de base	Oui Des conseils opérationnels ont été fournis au quotidien aux officiers de la Police nationale d'Haïti chargés du recrutement permanent concernant diverses questions relatives à la vérification des antécédents de tous les élèves policiers de la vingt-huitième promotion.
Fourniture d'une capacité d'intervention militaire rapide à la Police nationale si elle en fait la demande, afin de renforcer sa capacité d'intervention rapide	<p>1 042 Enquêtes sur les antécédents (dont 129 concernaient des femmes) ont été menées et clôturées durant la période de formation.</p> <p>Oui 7 exercices conjoints d'intervention rapide ont été organisés dans le pays avec la participation d'unités de police constituées et de membres de la police des Nations Unies afin de renforcer les capacités en la matière des groupes d'intervention de la Police nationale d'Haïti.</p>
Organisation d'opérations de ratissage et d'opérations spéciales conjointes dans les 10 départements, si la Police nationale en fait la demande, aux fins de l'arrestation de membres de bandes armées, y compris de leurs chefs, en particulier à Port-au-Prince et dans ses environs	Oui 7 opérations spéciales et 7 opérations de contrôle de zone ont été menées conjointement avec les contingents et du personnel de police et ont conduit à la saisie de 6 armes à feu, de 2 véhicules et de 4 motocyclettes. En outre, 7 personnes soupçonnées d'appartenir à des

<p>Fourniture d'un appui technique quotidien pour la mise en œuvre d'une stratégie nationale de prévention de la criminalité et d'activités de police de proximité et création d'un comité de coordination de la sécurité de proximité</p>	<p>bandes armées ont été arrêtées par la Police nationale d'Haïti.</p>
<p>Fourniture d'un appui à l'élaboration de stratégies relatives à la police pour l'ensemble des départements de la Police nationale, une importance particulière étant accordée à la violence sexuelle et sexiste et aux problèmes de sécurité que connaissent les femmes et les jeunes filles, grâce à l'organisation dans 6 communes, dans le cadre du programme temporaire conjoint des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire, de rencontres consacrées à la problématique femmes-hommes et aux crimes violents à l'encontre des femmes et des jeunes vulnérables et d'exercices collectifs de mise en situation</p>	<p>Oui 6 activités de police de proximité (telles que des visites dans les écoles et l'organisation de manifestations sportives ou publiques et de campagnes de sensibilisation) ont été organisées en collaboration avec des dirigeants communautaires et conduites par les directeurs départementaux de la Police nationale d'Haïti, de la Direction centrale de la Police administrative et de la Direction centrale de la Police judiciaire. Celles-ci ont principalement eu lieu dans des quartiers sensibles de l'agglomération urbaine de Port-au-Prince, le but étant d'assurer la protection de la population et de développer des communautés sûres.</p> <p>Non 2 ateliers sur la violence sexuelle et sexiste ont été organisés au niveau des départements. Ceux-ci, qui étaient conformes au mandat de la Mission et au Plan stratégique de développement 2017-2021 de la Police nationale d'Haïti, ont pu avoir lieu grâce à l'unité de la Police nationale chargée de la lutte contre les crimes sexuels, qui a bénéficié de l'appui de la MINUSTAH.</p>
<p>Fourniture de conseils et d'un appui techniques à la Brigade de protection des mineurs de la Police nationale faisant suite aux évaluations réalisées sur le terrain et organisation, deux fois par mois, de campagnes de sensibilisation à la traite d'enfants aux points de passage frontaliers</p>	<p>Oui 7 évaluations ont été réalisées sur le terrain, conjointement avec le Groupe de la gestion des frontières et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, à Ouanaminthe (département du Nord-Est), Belladère (département du Centre), Malpasse (département de l'Ouest) et Anse-à-Pîtres (département du Sud-Est), et des campagnes de sensibilisation ont été organisées à l'intention des membres de la Brigade de protection des mineurs de la Police nationale d'Haïti.</p>
<p>Exécution de 23 projets de réduction de la violence de proximité, en collaboration avec des ministères, des autorités locales, des groupes et des dirigeants locaux et l'équipe de pays des Nations Unies, une attention particulière étant accordée à la création de revenus, à l'emploi et à l'entrepreneuriat ; à la sécurité et à la stabilisation ; à la formation professionnelle ; à la prévention de la violence sexiste ; et à la gouvernance démocratique et à la légitimité de l'État</p>	<p>Non La mise en œuvre de programmes de lutte contre la violence de proximité n'a pas pu avoir lieu car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.</p>

Exécution au niveau local d'un projet de sensibilisation et de médiation visant à obtenir l'engagement, la mobilisation et la participation de la population pour créer un environnement propice à l'apaisement du conflit et à la réduction de l'insécurité, et à favoriser la coordination entre les autorités locales, les habitants, les autres acteurs nationaux et internationaux, et le programme de lutte contre la violence de quartier, de façon à définir les besoins, planifier les interventions et évaluer l'impact des projets

Non La mise en œuvre de programmes de lutte contre la violence de proximité n'a pas pu avoir lieu car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Organisation de 2 activités de sensibilisation et de mobilisation sociale à l'intention des groupes vulnérables dans les secteurs sensibles, afin de promouvoir une culture de paix et de mieux faire connaître le problème de la violence sexuelle et sexiste, en recourant notamment à la presse écrite et audiovisuelle

Non La mise en œuvre de programmes de lutte contre la violence de proximité n'a pas pu avoir lieu car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Exécution d'un projet de suivi et d'évaluation de l'efficacité du programme de lutte contre la violence communautaire

Non La mise en œuvre de programmes de lutte contre la violence de proximité n'a pas pu avoir lieu car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Réalisation escomptée 1.2 : Amélioration des capacités opérationnelles et institutionnelles de la Police nationale d'Haïti, et mise en place des unités spécialisées

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.2.1 Augmentation du nombre de policiers pour 10 000 habitants (2015/16 : 14,0 ; 2016/17 : 15,0 ; 2017/18 : 15,5)

À la fin de la période considérée, le nombre de policiers pour 10 000 habitants s'établissait à 13,6.

Ce chiffre, inférieur aux prévisions, s'explique principalement par le retard pris dans le lancement des programmes de formation à l'intention des vingt-sixième et vingt-septième promotions de l'Académie nationale de police du fait de la rénovation des locaux, ce qui a également retardé la formation de la vingt-huitième promotion. En décembre 2017, 1 022 élèves policiers (dont 115 femmes) de cette promotion ont obtenu leur diplôme.

1.2.2 Augmentation du nombre de femmes dans la Police nationale (2015/16 : 1 051 ; 2016/17 : 1 116 ; 2017/18 : 1 249)

Objectif atteint. À la fin de septembre 2017, la Police nationale comptait 1 260 policières, un chiffre supérieur de 9 % à l'objectif de départ de 1 116 policières fixé dans le rapport sur le budget pour 2016/17.

1.2.3 Augmentation du nombre de cas de violence sexuelle et fondée sur le genre ayant fait l'objet d'une enquête grâce au renforcement des capacités d'investigation de la Police nationale (2015/16 : 122 ; 2016/17 : 164 ; 2017/18 : 195)

Objectif atteint. La Police nationale d'Haïti a enquêté sur 376 cas de violence sexuelle et fondée sur le genre (viol, violence domestique, etc.).

Le nombre plus élevé de cas ayant fait l'objet d'une enquête tient au fait que la MINUSTAH s'est efforcée de renforcer les capacités d'investigation et les moyens opérationnels de l'unité de lutte contre les crimes sexuels de la Police nationale d'Haïti.

1.2.4 Augmentation du nombre de formations de perfectionnement dispensées au personnel de la Police nationale (2016/17 : 86 ; 2017/18 : 100)

72 commissaires de police, y compris 4 femmes, ont participé à des formations de perfectionnement dispensées à l'Académie nationale de police et obtenu leur diplôme en avril 2018.

Ce chiffre est inférieur aux prévisions car la Police nationale d'Haïti a décidé de repousser à novembre 2018 les cours de perfectionnement à l'intention de 50 inspecteurs de police et de la cinquième promotion de commissaires de police.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Fourniture d'un soutien et de conseils opérationnels quotidiens aux services de recrutement de la Police nationale afin d'améliorer la procédure de recrutement de sorte que les classes de première année soient composées du nombre attendu d'élèves policiers et d'œuvrer à l'augmentation du nombre de femmes	Oui	Les services de recrutement de la Police nationale ont reçu des conseils opérationnels quotidiens, ce qui leur a permis d'achever dans les temps la procédure de recrutement des élèves de la vingt-neuvième promotion, qui avaient commencé leur formation de sept mois en février 2018. Ils ont continué de recevoir des conseils quotidiens à la fin de la période considérée afin de faciliter le recrutement des élèves policiers des trentième et trente et unième promotions.
Fourniture d'un soutien quotidien aux services de recrutement de la Police nationale en vue du lancement d'une campagne de sensibilisation visant à augmenter le nombre d'élèves policiers par promotion et atteindre 15 % à 20 % de femmes	Oui	Le personnel de police des Nations Unies partageant des locaux avec les services de recrutement de la Police nationale a fourni des conseils quotidiens et 4 messages publicitaires radiotélévisés relatifs à des campagnes de recrutement ont été formulés. Des visites visant à donner à des jeunes femmes des informations sur la procédure de recrutement et l'importance de la participation des femmes ont été organisées dans des établissements d'enseignement secondaire dans tout le pays. À la suite de ces visites sur le terrain, 2 389 femmes (soit 15,2 % des 15 677 candidats) ont suivi la procédure de recrutement en vue d'être admises comme élèves de la trentième promotion une fois qu'elles auront passé avec succès toutes les épreuves.
Fourniture d'un soutien quotidien aux services de recrutement de la Police nationale en matière de vérification des antécédents de tous les élèves policiers avant leur admission	Non	Des conseils techniques quotidiens ont été fournis en ce qui concerne la vérification des antécédents des 1 042 élèves policiers (dont 129 femmes) de la vingt-huitième promotion. Néanmoins, les antécédents n'ont pas été vérifiés avant l'admission des élèves car la direction de la Police nationale d'Haïti a décidé de ne lancer cette procédure qu'après l'entrée des élèves à l'Académie nationale de police.
Fourniture d'un soutien et de conseils opérationnels quotidiens à la Police nationale afin de garantir que ses membres suivent une formation en cours d'emploi et des programmes de formation	Oui	La Police nationale a reçu des conseils opérationnels quotidiens dans le cadre du programme de mentorat et de conseil. Les programmes de formation ci-après ont été

spécialisés sur la surveillance policière de proximité, la collecte d'informations d'ordre général et de renseignements, la police des frontières, la police de la circulation, le commandement et l'encadrement, l'éthique, la gouvernance en matière de sécurité, la prise en compte de la problématique femmes-hommes, les technologies de l'information, les techniques et stratégies d'intervention, ainsi que le maintien de l'ordre, les données statistiques et analytiques sur la criminalité, la protection des lieux de crime, la gestion de la criminalité transnationale et organisée, la lutte contre le terrorisme et la gestion des catastrophes et que le personnel de la Direction de l'administration pénitentiaire suive une formation spécifique

Fourniture d'une assistance technique hebdomadaire à des instructeurs de la Police nationale en matière de formation spécialisée et en cours d'emploi, dans le cadre du programme de formation des formateurs, en particulier dans les domaines des droits de l'homme, de la gestion de la sécurité et des incidents en milieu carcéral, de la police de la circulation, de la sécurité et de la gestion des frontières, de la lutte contre la contrebande et les stupéfiants, des activités de police fondées sur le renseignement, des rôles et responsabilités de la hiérarchie, de la police judiciaire, des enquêtes internes, du maintien de l'ordre, de la police de proximité, de la médecine légale et de la garde côtière

Supervision et mentorat quotidiens, par des formateurs spécialisés de la MINUSTAH, de toutes les activités de formation spécialisée et de formation en cours d'emploi, portant notamment mais pas exclusivement, sur le maintien de l'ordre, les droits de l'homme, la sécurité et la gestion des incidents en milieu carcéral, la circulation routière, la sécurité des frontières, le maniement des armes à feu et certificat d'aptitude (annuel), l'autorité et les responsabilités des chefs d'unité, l'éducation physique, la police judiciaire, les enquêtes judiciaires et administratives, la violence

proposés : a) police de proximité, à l'intention de 62 agents de police ; b) informations d'ordre général et renseignements de police, à l'intention de 7 agents de police ; c) commandement et encadrement, à l'intention de 72 agents de police ; d) informatique, à l'intention de 88 agents de police ; e) protection des lieux de crime, à l'intention de 46 agents de police ; f) maintien de l'ordre, à l'intention de 114 agents de police ; g) prise en compte de la problématique femmes-hommes, à l'intention de 17 agents de police ; h) violence sexuelle et fondée sur le genre, à l'intention de 38 agents de police ; i) administration pénitentiaire, à l'intention de 76 agents de police ; j) utilisation de drones, à l'intention de 17 agents de police. De plus, une aide a été fournie pour des activités de formation sur la gestion des incidents survenant en milieu carcéral, l'emploi de la force ainsi que les mesures de sécurité et l'entretien concernant les armes à feu dans les commissariats de police.

Oui Le personnel de police des Nations Unies installé dans les locaux de l'Académie nationale de police a fourni une assistance technique hebdomadaire à des instructeurs de la Police nationale dans le cadre du programme de mentorat et de conseil. Cette aide a permis de mener 4 activités de formation suivies d'un échange de vues avec 14 instructeurs de police afin de faire le point sur l'élaboration des programmes dans tous les domaines de formation, y compris l'établissement de calendriers de formation. Des programmes de formation sur la police des frontières, les activités de police fondées sur le renseignement, la prise en compte de la problématique femmes-hommes et la protection de l'enfance était en cours d'examen et de mise à jour à la fin de la période considérée.

Oui Des activités de mentorat et des conseils ont été fournis quotidiennement dans les 10 départements, dans le cadre du programme de mentorat et de conseil, ce qui a permis de mener des activités de formation dans les domaines suivants : a) protection des lieux de crime, à l'intention de 46 agents de police ; b) police judiciaire, à l'intention de 27 agents de police ; c) violence sexuelle et fondée sur le genre, à l'intention de 38 agents de police ; d) maintien de l'ordre, à l'intention de 114 agents de police. De plus, 356 agents de police ont participé à des débats sur l'emploi de la force et le cadre

fondée sur le genre et les groupes chargés de l'administration pénitentiaire et des interventions

Fourniture d'un appui technique hebdomadaire à l'Académie nationale de police sur l'exécution du programme d'accompagnement des cadres visant à assurer une formation sur le terrain à 40 inspecteurs et 25 chefs de la police et sur la promotion de l'équilibre femmes-hommes au niveau de l'encadrement, notamment parmi les cadres de rang intermédiaire à supérieur de la Direction de l'administration pénitentiaire, et organisation, dans le cadre d'un accord avec la Communauté des polices d'Amérique, d'un programme d'échange avec d'autres polices nationales permettant à celles-ci de soutenir le renforcement des compétences en matière de gestion des agents de la Police nationale d'Haïti

Fourniture d'une assistance technique quotidienne à la Police nationale en matière de renforcement des institutions et de développement des capacités des unités chargées d'assurer le respect des frontières, en particulier les frontières maritimes, par l'intermédiaire de la Direction de la police de mer, de l'air, des frontières, de la migration et des forêts à Port-au-Prince, à Cap-Haïtien, aux Cayes et à Port-de-Paix, ainsi que dans les 3 aéroports internationaux, Port-au-Prince, Cap-Haïtien, et Les Cayes, et aux 4 postes frontière officiels terrestres

Fourniture de conseils techniques mensuels à l'unité de lutte contre les crimes sexuels de la Police nationale d'Haïti aux fins de la création d'une base de données recensant les cas signalés de violence sexuelle et fondée sur le genre qui ont donné lieu à l'ouverture d'une enquête et ont été déférés à la justice, et renforcement de l'unité grâce à la création de 6 postes d'agent de police

Fourniture d'une assistance technique hebdomadaire au Bureau de coordination de la Police nationale et à 10 bureaux départementaux de coordination afin de s'assurer de leur capacité à gérer les cas de violence sexuelle et fondée sur le sexe, notamment en organisant un atelier sur le

juridique disciplinaire de la Police nationale d'Haïti.

Oui Le personnel de police des Nations Unies installé dans les locaux de l'Académie nationale de police a fourni une assistance technique hebdomadaire à des instructeurs de la Police nationale d'Haïti dans le cadre du programme de mentorat et de conseil. L'Académie nationale de police a bénéficié également d'une assistance technique dans le cadre d'un programme d'échange entre services de police qui a permis à 22 agents de la Police nationale, dont 7 femmes, de participer à des cours de formation sur les compétences en matière de gestion et de commandement organisés au Chili, en El Salvador et aux États-Unis d'Amérique.

Non Les agents de la Police nationale ont bénéficié d'une assistance technique en vue de renforcer les capacités des unités de la police aux frontières terrestres, en particulier depuis que la Direction de la police frontalière terrestre a débuté ses activités en décembre 2017 et a continué d'étendre sa présence le long de la frontière entre Haïti et la République dominicaine.

Ce produit n'a pas été exécuté comme prévu du fait du retrait progressif de l'assistance fournie à la Police nationale d'Haïti dans les aéroports internationaux et aux gardes-côtes car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Oui Le personnel de police des Nations Unies installé dans les locaux de l'unité de lutte contre les crimes sexuels de la Police nationale d'Haïti a fourni chaque mois des conseils techniques. De plus, une base de données sur les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre a été mise en place pour renforcer les capacités de consignation et de suivi des cas signalés et d'établissement de rapports précis. Elle a été présentée à la Police nationale d'Haïti et à la Direction centrale de la police judiciaire en décembre 2017.

Oui Le personnel de police des Nations Unies installé dans les locaux du Bureau de coordination de la Police nationale chargé de la question des femmes a fourni à celui-ci une assistance technique hebdomadaire à Port-au-Prince et dans les 10 départements. De plus,

sujet, avec la participation de membres de la Police nationale, de procureurs et de juges et formation de 45 agents de la Police nationale spécialisés dans la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre

Fourniture d'une assistance technique au Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes, en réalisant une étude sur les progrès accomplis en matière de prévention et de répression de la violence sexuelle et fondée sur le genre, comprenant des recommandations concrètes, et en organisant un atelier de certification en collaboration avec ce ministère et d'autres, des organismes des Nations Unies, des associations de femmes et d'autres parties prenantes concernées

Organisation de 24 formations spécialisées pour un total de 800 agents de la Police nationale, sur le maintien de l'ordre, la violence sexuelle et fondée sur le genre, le VIH et la protection des civils, en vue notamment de renforcer les capacités des instructeurs de la Police nationale dans ces domaines

Organisation de 40 séances de sensibilisation aux droits de l'homme et à la déontologie et aux valeurs au profit de 1 000 agents de la Police nationale, en particulier ceux qui travaillent dans les commissariats, dans la Brigade d'intervention motorisée, le Bureau de renseignement et d'intervention, le Corps d'intervention et du maintien de l'ordre, et l'Unité de maintien de l'ordre, et formation des formateurs au profit du siège de chacune de ces unités

6 ateliers sur la violence sexuelle et fondée sur le genre ont été organisés au niveau départemental. Toutes les composantes du système judiciaire y étaient représentées, notamment la Police nationale d'Haïti, les juges, les procureurs et les autorités locales.

Oui Le personnel de police des Nations Unies installé dans les locaux du bureau de coordination de la Police nationale chargées de la question des femmes et dans ceux de l'unité de lutte contre les crimes sexuels de la Police nationale d'Haïti a fourni une assistance technique, notamment en ce qui concerne l'organisation du troisième colloque international sur la violence sexuelle et fondée sur le genre qui a eu lieu à l'Académie nationale de police du 20 au 22 septembre 2017. Environ 140 représentants de différentes organisations gouvernementales et non gouvernementales ont participé à ce colloque qui a permis d'établir un rapport complet à l'intention du Ministère à la condition féminine et aux droits de la femme contenant des recommandations concrètes relatives à la prévention des crimes sexuels et aux enquêtes connexes.

11 Formations spécialisées ont été organisées.
225 Agents de la Police nationale ont suivi une formation (46 agents chargés de la protection des lieux de crime, 27 agents de la police judiciaire, 38 agents spécialisés dans la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et 114 agents du maintien de l'ordre).

Ces chiffres sont inférieurs aux prévisions car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

18 Séances de sensibilisation ont été organisées à l'intention de 360 agents de la Police nationale.

1 Formation de 2 jours a été organisée à l'intention de 14 agents chargés de la formation des formateurs des unités de maintien de l'ordre (le Corps d'intervention et de maintien de l'ordre et l'Unité départementale pour le maintien de l'ordre à Port-au-Prince) et du groupe d'intervention.

Ces chiffres sont inférieurs aux prévisions car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Fourniture d'une assistance technique quotidienne au laboratoire et aux enquêteurs médico-légaux de la Police nationale en vue de renforcer leur capacité de gérer les scènes de crime

Oui Le personnel de police des Nations Unies installé dans les locaux du Bureau de la police scientifique et technique a fourni une assistance technique quotidienne qui a permis à 46 agents de la Police nationale affectés aux sections départementales de la police judiciaire de suivre une formation sur la protection des lieux de crime. De plus, des préparatifs ont été faits en vue de fournir du matériel de protection des lieux de crime à 10 sections départementales de la police judiciaire dans le cadre du programme commun des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire.

Fourniture d'un soutien à la participation des femmes aux procédures de recrutement de la Police nationale, en diffusant régulièrement des informations à ce sujet à la radio et à la télévision et au moyen de campagnes d'affichage, ainsi que par l'intermédiaire de réseaux d'associations et de groupes de femmes

Oui Un soutien quotidien a été fourni par le personnel de police des Nations Unies installé dans les locaux des services de la Police nationale d'Haïti chargés du recrutement permanent et par l'intermédiaire du Réseau international du personnel féminin de la police de maintien de la paix des Nations Unies, ce qui a permis de formuler 2 messages radiotélévisés pour des campagnes de recrutement et d'organiser dans des établissements d'enseignement secondaire dans tout le pays des visites visant à donner à des jeunes femmes des informations sur la procédure de recrutement et l'importance de la participation des femmes.

Rénovation de 10 commissariats et sous-commissariats afin d'améliorer les conditions de travail des agents de la Police nationale

11 Projets d'infrastructure (2 nouveaux projets de construction et 9 projets de rénovation de commissariats et de sous-commissariats) ont été lancés durant la période considérée et sont toujours en cours d'exécution ; 4 d'entre eux ont été financés par prélèvement sur des fonds réservés à des projets à effet rapide, 2 au moyen du programme commun des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire, 1 dans le cadre de la coopération bilatérale et 4 par le Gouvernement haïtien, conformément au plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour 2017-2021.

Fourniture d'un appui technique et logistique sous forme de matériel à 200 agents des unités de maintien de l'ordre pour qu'ils soient prêts à intervenir et à contenir tout trouble à l'ordre public. Fourniture d'équipements de protection aux agents des unités mobiles de maintien de l'ordre et d'un poste de commandement avancé mobile unifié aux unités de maintien de l'ordre

Oui Un appui technique et logistique a été fourni, y compris des formations et du matériel de maintien de l'ordre à l'intention de 114 agents de la Police nationale des unités de maintien de l'ordre dans le cadre du programme commun des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire, ce qui a permis de renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti dans ce domaine.

Fourniture d'un système intégré d'identification balistique, en vue d'améliorer considérablement

Non Le personnel de police des Nations Unies installé dans les locaux du Bureau de la police scientifique et technique a fourni un appui en

l'identification des personnes soupçonnées d'avoir commis des infractions graves par arme à feu

matière d'analyse balistique et de conservation des projectiles, y compris le mentorat quotidien de 7 agents affectés à la section balistique de la Police nationale. Un système intégré d'identification balistique n'a pas pu être fourni car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Construction ou rénovation des locaux du commissariat de Port-Margot afin d'améliorer l'efficacité des services fournis par la Police nationale

Non Les travaux de construction et de rénovation des locaux du commissariat de Port-Margot n'ont pas pu être entrepris car, à la fin de la période considérée, des discussions étaient toujours en cours avec la Police nationale d'Haïti aux fins d'approbation.

Réalisation escomptée 1.3 : Amélioration des capacités de la Police nationale d'Haïti en matière d'administration et de gestion, et mise en place des unités spécialisées requises

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.3.1 Élaboration et adoption d'un plan stratégique de la Police nationale pour 2017-2021

Objectif atteint. Le plan de développement stratégique de la Police nationale pour 2017-2021 a été adopté le 5 juillet 2017 par le Conseil supérieur de la Police nationale d'Haïti. Son exécution est prise en mains par la Police nationale, avec le soutien de la MINUSTAH, en coordination étroite avec d'autres parties prenantes.

1.3.2 Augmentation du taux d'exécution du budget de la Police nationale, notamment par l'affectation de fonds suffisants à la Direction de l'administration pénitentiaire (2015/16 : 98 % ; 2016/17 : 98,5 % ; 2017/18 : 99 %)

Le taux d'exécution du budget de la Police nationale d'Haïti s'établissait à 99,9 % pour l'exercice budgétaire se terminant en septembre 2017.

1.3.3 Augmentation du pourcentage d'élèves diplômés de l'Académie de police affectés à la Direction de l'administration pénitentiaire (2015/16 : 10 % ; 2016/17 : 10 % ; 2017/18 : 12 %)

9,6 % des policiers de la vingt-huitième promotion qui ont obtenu leur diplôme en décembre 2017 ont été affectés à la Direction de l'administration pénitentiaire, sur décision du Directeur général de la Police nationale d'Haïti.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Fourniture d'une assistance technique hebdomadaire à la Police nationale, afin qu'elle continue de renforcer son système financier et budgétaire, notamment en affectant des ressources adéquates à la Direction de l'administration pénitentiaire et d'augmenter les capacités de son système de gestion des achats

Oui Une assistance technique hebdomadaire a été fournie à la Direction des finances et du budget de la Police nationale afin d'améliorer la gestion des ressources budgétaires et d'éviter les dépassements de coûts. On a notamment proposé des mesures visant à améliorer la planification et l'exécution du budget et les processus d'approvisionnement ainsi qu'un dispositif de contrôle des dépenses. Une assistance technique a été fournie par l'intermédiaire d'une commission mixte Police nationale d'Haïti-MINUSTAH afin d'établir le budget de la Police

	nationale pour la période allant d'octobre 2017 à septembre 2018 car il fallait prévoir des ressources suffisantes pour la bonne mise en œuvre du plan de développement stratégique pour 2017-2021, y compris l'allocation de crédits suffisants à la Direction de l'administration pénitentiaire.
Tenue de réunions trimestrielles avec la Police nationale, notamment la Direction de l'administration pénitentiaire, et avec les donateurs internationaux, afin de préparer des propositions d'assistance technique et financière visant à renforcer les capacités administratives, en particulier en matière de gestion des ressources humaines, de logistique, d'approvisionnement, de gestion du parc de véhicules, d'infrastructure et de communication	2 Réunions ont eu lieu depuis l'adoption et l'exécution du plan de développement stratégique pour 2017-2021 : 1 réunion du comité de mise en œuvre et de direction, tenue le 18 août 2017, et 1 réunion du comité de pilotage technique, tenue en octobre 2017. Ces réunions, animées par la Police nationale d'Haïti, y compris de hauts fonctionnaires de la Direction de l'administration pénitentiaire, visaient à réfléchir à l'utilisation des ressources disponibles, à l'élaboration de propositions de projet concernant plusieurs domaines d'activité de la police et à la nécessité de soutenir plus activement et de mieux coordonner la mise en œuvre du plan de développement stratégique quinquennal de la Police nationale d'Haïti.
Fourniture d'un soutien technique à l'Inspection générale de la Police nationale et à la Direction de l'administration pénitentiaire dans le cadre des enquêtes officielles diligentées en cas d'allégation de faute ou de violation des droits des détenus visant un membre du personnel	Oui Le personnel de police des Nations Unies installé dans les locaux de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti a fourni quotidiennement un soutien technique afin de veiller à ce que tous les cas signalés de violation des droits de l'homme ou de faute qu'auraient commises des membres de la Police nationale (y compris des violations des droits des détenus) fassent l'objet d'une enquête en bonne et due forme. Grâce à ce soutien, 126 cas présumés de violation des droits de l'homme et 158 cas présumés de faute ont donné lieu à des enquêtes.
Collaboration quotidienne avec la Section de la planification et du développement stratégiques de la Police nationale aux fins de l'exécution du plan stratégique de la Police nationale pour 2017-2021, et élaboration de plans d'action et de mécanismes de suivi spécifiques	Oui Le personnel de police des Nations Unies installé dans les locaux de la Direction de la planification stratégique a fourni un soutien technique quotidien en ce qui concerne la mise en place du dispositif de mise en œuvre, de suivi et de contrôle et l'élaboration de plans d'action visant à faciliter l'exécution et le suivi de l'application du plan de développement stratégique pour 2017-2021.
Organisation d'une formation spécialisée, dispensée dans le cadre du programme temporaire conjoint des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire, en vue de la formation continue des agents de la Direction de la planification stratégique de la Police nationale et formation aux stratégies et aux supports de	Non Les activités menées conjointement par la Police nationale et la MINUSTAH visaient en priorité à garantir des consultations sans exclusive et l'adoption du plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour 2017-2021.

communication aux fins de la promotion du plan stratégique de la Police nationale pour 2017-2021

Organisation d'activités de sensibilisation de haut niveau à l'intention des responsables de la Police nationale en vue de l'augmentation de la proportion de diplômés de l'Académie nationale de police affectés à la Direction de l'administration pénitentiaire

Oui Tout au long de la période considérée, le Directeur général de la Police nationale d'Haïti a rencontré régulièrement les chefs de la composante Police de la MINUSTAH et de la Section de l'administration pénitentiaire.

Réalisation escomptée 1.4 : Amélioration de la capacité de contrôle de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti sur l'ensemble de l'institution

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.4.1 Augmentation des effectifs de l'Inspection générale de la Police nationale, équitablement répartis dans tout le pays, en tenant compte de la représentation équilibrée des genres et de la capacité d'exécuter les tâches administratives conformément aux normes internationales (2015/16 : 300 ; 2016/17 : 300 ; 2017/18 : 320)

Au 30 juin 2018, l'Inspection générale comptait 263 fonctionnaires, dont 52 femmes.

Ce chiffre est inférieur aux prévisions vu l'absence de décision du Directeur général de la Police nationale d'Haïti concernant le déploiement d'effectifs supplémentaires et la création de trois bureaux de l'Inspection générale (départements du Nord, du Sud et du Centre).

1.4.2 Élaboration et adoption d'un plan de développement stratégique pour l'Inspection générale de la Police nationale pour 2017-2019

Objectif atteint. Le plan de développement stratégique de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti pour 2017-2019, adopté par le Directeur général de la Police nationale d'Haïti en juillet 2017, est en cours d'exécution.

1.4.3 Augmentation du nombre de sanctions, telles que la révocation ou la mise à pied temporaire, imposées par le Directeur général de la Police nationale sur la base des recommandations formulées par l'Inspection générale (2015/16 : 275 ; 2016/17 : 300 ; 2017/18 : 325)

Durant la période considérée, l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti a enquêté sur 284 allégations de violation des droits de l'homme (126 cas) et de faute, y compris des violations des droits de détenus (158 cas). L'Inspection générale a imposé des sanctions dans seulement 98 cas car le Bureau du Directeur général ne s'est pas encore prononcé sur un grand nombre de cas.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Organisation, à l'intention de 25 nouvelles recrues, de 3 séances de renforcement des capacités consacrées aux mécanismes de contrôle et d'application du principe de responsabilité de la police et à la préparation des inspections menées par l'Inspection générale

1 Séance de formation sur les procédures relatives aux visites d'inspection planifiées et inopinées a été organisée en septembre 2017 à l'intention de 14 policiers en poste dans les 6 divisions de l'Inspection générale de la Police nationale.

Ce chiffre est inférieur aux prévisions car, malgré les recommandations de la MINUSTAH, il n'y a pas eu de nouvelles affectations de policiers à l'Inspection générale.

Tenue de réunions bimensuelles avec l'Inspection générale concernant l'exécution du plan de développement stratégique de la Police nationale, y compris le suivi des recommandations formulées dans le rapport annuel de l'Inspection générale

Oui Des réunions ont eu lieu chaque semaine (17 au total), plutôt que deux fois par mois, au sujet de l'exécution du plan stratégique de l'Inspection générale pour 2017-2019 et le suivi des recommandations figurant dans le procès-verbal de chaque réunion a été assuré.

Fourniture d'une assistance technique à l'Inspection générale de la Police nationale pour l'aider à élaborer, réviser et exécuter son plan stratégique pour 2017-2019

Oui Le personnel de police des Nations Unies installé dans les locaux de l'Inspection générale de la Police nationale a fourni une assistance technique hebdomadaire. Le plan de développement stratégique de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti pour 2017-2019, adopté par le Directeur général en juillet 2017, est en cours d'exécution.

Fourniture d'une assistance quotidienne à la Police nationale, conjointement avec le Bureau de l'Inspecteur général principal, pour mener à bien l'enquête de moralité auquel 2 500 policiers doivent encore être soumis et la procédure d'agrément des nouvelles recrues

Non Une assistance quotidienne a été fournie concernant l'enquête de moralité prévue pour les membres de la Police nationale, à Port-au-Prince et dans les 10 départements d'Haïti, notamment par la participation aux enquêtes sur les antécédents, y compris la vérification des diplômes et du niveau d'études, le contrôle effectué dans le cadre d'entretiens et les enquêtes menées auprès du voisinage, sur le lieu où ont grandi les agents en poste et les 1 022 élèves de la vingt-huitième promotion ainsi que sur leur lieu de résidence actuel.

Le nombre de policiers concernés est inférieur aux prévisions du fait de la décision du Directeur général de la Police nationale d'Haïti de réduire le nombre d'élèves policiers admis dans la vingt-huitième promotion par comparaison avec la vingt-septième promotion.

Fourniture d'un soutien et de conseils techniques à l'Inspection générale, lors de réunions bimensuelles, pour l'aider à réviser ou élaborer des règlements relatifs à la conduite d'inspections et d'audits annuels des services de police

Oui Des réunions hebdomadaires ont été organisées pour préparer les inspections et audits des services de police dans tout le pays. Durant la période considérée, une équipe de l'Inspection générale a, avec l'aide du personnel de police des Nations Unies, effectué 3 visites d'inspection dans les départements de l'Artibonite, du Centre et de la Grande-Anse), en se rendant dans 140 locaux de la Police nationale. De plus, il a été procédé à 1 audit concernant les effectifs de police et le fonctionnement de l'atelier central de la Police nationale d'Haïti.

Fourniture d'un appui à la Police nationale en vue de la création et de l'ouverture d'un bureau chargé de l'application du principe de responsabilité, chargé de répondre dans un délai d'un mois aux plaintes et aux suggestions émanant de particuliers, d'élaborer un système de communications avec les postulants par SMS et courrier électronique plus simple d'utilisation et de consigner les informations reçues de la part des clients

Non Aucun soutien n'a été apporté en raison du manque d'empressement à ouvrir un bureau chargé de l'application du principe de responsabilité et du fait que l'infrastructure et le système informatiques ne permettent pas de faciliter la mise en place d'un système de communications. Durant la période considérée, les échanges se sont poursuivis tant au niveau de la prise de décision qu'au niveau technique afin d'élaborer un projet de proposition.

Réalisation escomptée 1.5 : Renforcement du contrôle des frontières aériennes, terrestres et maritimes du pays grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie intégrée de gestion des frontières

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

1.5.1 Renforcement de la sécurité des frontières du pays grâce au recrutement, à la formation et au déploiement d'agents de la police des frontières (2017/18 : 50)

Objectif atteint. La Direction de la police frontalière terrestre a débuté ses activités le 27 décembre 2017. Au total, 150 agents de police, dont 10 femmes, ont été affectés à la Direction, ce qui a permis de renforcer la présence de ces agents le long de la frontière de 388 km avec la République dominicaine.

1.5.2 Élaboration et exécution d'un programme de formation complet à l'intention des agents des services d'immigration haïtiens

Objectif atteint. Un programme de formation a été élaboré et un stage de formation sur la sécurité des frontières s'est déroulé de septembre à octobre 2017 ; 150 agents de la Police nationale, dont 10 femmes, y ont participé.

1.5.3 Installation et mise en service des systèmes d'échange d'information et de lecture optique automatisée des passeports proposés par INTERPOL dans tous les points d'accès d'Haïti

Les systèmes d'échange d'information et de lecture optique automatisée des passeports proposés par INTERPOL n'ont pas pu être mis en service car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

1.5.4 Augmentation du nombre d'agents de surveillance des douanes (2015/16 : 320 ; 2016/17 : 410 ; 2017/18 : 500)

Au 30 septembre 2017, Haïti comptait 396 douaniers, dont 46 femmes.

Ce chiffre est inférieur aux prévisions car le Gouvernement haïtien a décidé de maintenir ces effectifs à leur niveau actuel.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Fourniture d'une expertise et d'un appui techniques, grâce à la tenue de réunions hebdomadaires du groupe de travail composé de représentants de la Police nationale, de l'Organisation internationale pour les migrations et de la MINUSTAH, en vue du déploiement de la police des frontières terrestres d'Haïti

Non Une expertise et un appui techniques ont été fournis jusqu'au 15 octobre 2017.

Fourniture d'un appui technique grâce à la tenue de réunions bihebdomadaires avec le groupe de travail sur la réforme des services d'immigration en vue de la rédaction d'instructions permanentes à l'intention des agents des services d'immigration, de l'élaboration d'un programme de formation, et de l'exécution du plan d'action pour la plateforme informatique des services d'immigration

Non Des conseils et un appui techniques ont été fournis jusqu'au 15 octobre 2017. Néanmoins, la rédaction des instructions permanentes à l'intention des agents des services d'immigration n'a pas pu être achevée car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Tenue de réunions hebdomadaires avec le groupe de travail sur la réforme de la surveillance des douanes pour renforcer les activités de la Direction de la surveillance des douanes et lui donner les moyens de mener à bien ses missions

Non Des réunions hebdomadaires ont été tenues avec le groupe de travail sur la réforme de la surveillance des douanes pour renforcer les activités de la Direction de la surveillance des douanes jusqu'au 15 octobre 2017. Néanmoins,

fiscale, économique et de protection, conformément au code des douanes et aux traités et règlements internationaux, grâce à la rédaction d'instructions permanentes et une répartition équilibrée dans les points d'accès d'agents de surveillance des douanes bien formés

il n'a pas été procédé à la rédaction d'instructions permanentes et à une répartition équilibrée dans tous les points d'entrée d'agents de surveillance des douanes bien formés car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Fourniture de conseils techniques à l'Administration générale des douanes et au Ministère de l'économie et des finances d'Haïti dans le cadre de réunions hebdomadaires visant à proposer des directives afin d'améliorer les procédures de sécurité aux postes frontière, dans les ports et dans les aéroports internationaux

Oui Des conseils et un appui techniques ont été fournis jusqu'au 15 octobre 2017. Le projet de directives et d'instructions permanentes a été établi en septembre 2017 et soumis aux autorités haïtiennes pour adoption.

Fourniture de conseils techniques quotidiens à la Direction de la police de mer, de l'air, des frontières, de la migration et des forêts par le personnel de police des Nations Unies présent au siège de la Direction, afin de soutenir l'exécution de son plan stratégique, notamment en appuyant la rédaction d'instructions permanentes pour la surveillance des frontières aériennes, terrestres et maritimes et grâce à la formation d'agents de la police des frontières spécialisés et leur déploiement progressif le long de la frontière terrestre avec la République dominicaine

Oui Des conseils techniques quotidiens ont été fournis sur le plan départemental et à la Direction de la police frontalière terrestre. Au total, 150 agents de police, dont 10 femmes, ont été sélectionnés et ont suivi un stage de formation sur la sécurité des frontières de septembre à octobre 2017. L'action menée pour renforcer la présence de la Police nationale le long de la frontière de 388 km avec la République dominicaine a été poursuivie.

Composante 2 : gouvernance démocratique et légitimité de l'État

25. Au cours de la période considérée, la mise en œuvre du programme législatif commun a peu progressé. En juillet et en août 2017, la suspension de certaines sessions parlementaires a entravé la mise en œuvre des activités prescrites. Au 11 septembre, date de la clôture officielle de l'année législative 2017, seuls trois projets de loi avaient été adoptés par les deux chambres de l'Assemblée et transmis à l'exécutif. Sur les 51 projets de loi prévus par le programme législatif commun, quatre avaient été examinés et adoptés au moment de l'établissement du présent rapport.

26. L'Assemblée et le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire ont pris des mesures pour établir un conseil électoral permanent. En outre, une grande partie de la société haïtienne a réclamé des réformes pour simplifier le cycle électoral, créer un conseil électoral permanent et renforcer les organes de contrôle juridique et d'autres mécanismes visant à stabiliser les institutions démocratiques et à réformer la gouvernance du pays.

Réalisation escomptée 2.1 : Dialogue politique ouvert à tous et réconciliation nationale grâce à la prise en compte du quota de 30 % de femmes dans l'administration publique

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.1.1 Adoption d'un programme législatif arrêté d'un commun accord par le pouvoir exécutif et le Parlement

Objectif atteint. Le 10 avril 2017, les pouvoirs exécutif et législatif ont adopté un programme législatif commun pour

<p>2.1.2 Maintien du nombre d'autorités locales et d'organisations de la société civile, notamment d'associations féminines, engagées dans le dialogue politique et la gestion et le règlement des conflits au niveau local (2015/16 : 50 ; 2016/17 : 50 ; 2017/18 : 50)</p>	<p>cette année, qui est resté en vigueur pendant la période considérée.</p> <p>Au cours de la période considérée, il n'a pas été possible de recueillir des informations sur le nombre d'autorités locales et d'organisations de la société civile engagées dans ces activités car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.</p>
--	---

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre Observations</i>
<p>Tenue de réunions bimensuelles avec les principaux conseillers du Président en vue de promouvoir la participation de tous à la vie politique</p>	<p>Oui Des réunions se sont tenues avant, pendant et après l'adoption du budget national par l'Assemblée pour la période allant du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018, pendant laquelle le Président d'Haïti a convoqué une session extraordinaire de l'Assemblée.</p>
<p>Appui à la recherche d'un consensus sur le programme législatif, en particulier s'agissant de la révision et de l'adoption de la loi électorale et de la loi sur les partis politiques, de même que d'autres textes juridiques relatifs à la stabilité d'Haïti, notamment dans le cadre de réunions mensuelles avec les présidents du Sénat et de la Chambre des députés, le pouvoir exécutif, et des représentants des partis politiques et de la société civile</p>	<p>Oui Des réunions hebdomadaires ont été organisées avec les présidents du Sénat et de la Chambre des députés, le pouvoir exécutif et des représentants des partis politiques et de la société civile. Le 10 avril 2017, les branches exécutive et législative du Gouvernement ont adopté le programme législatif pour l'année en cours, mais n'y ont pas inclus de projet de loi sur les élections et les partis politiques, le processus électoral ayant débuté en 2015 et s'étant terminé en 2017 avec la publication, en janvier de cette année, du résultat final de l'élection présidentielle et des élections des entités de gouvernance locales.</p>
<p>Appui à la recherche d'un consensus sur la création du conseil constitutionnel et du conseil électoral permanent, tels que prévus par la constitution, et en faveur d'autres mesures prises par les autorités pour améliorer la stabilité des institutions</p>	<p>Oui Les partis de l'ensemble du spectre politique et les représentants de la société civile ont réclamé un dialogue national pour aborder, entre autres, la réforme constitutionnelle, les élections indirectes et le calendrier du prochain cycle électoral, qui est prévu en 2019.</p>
<p>Renforcement de la coopération entre les branches exécutive, législative et judiciaire du Gouvernement</p>	<p>Oui Un accord a été conclu entre les différentes branches du Gouvernement en ce qui concerne le règlement des questions se rapportant à la détention provisoire prolongée et à la surpopulation carcérale, qui demeurent une source de préoccupation majeure en matière de droits de l'homme en Haïti.</p>
<p>Organisation d'un atelier dans 3 départements en collaboration avec les organisations de femmes et le Ministère à la condition féminine et aux droits de la femme, afin de valider les plans d'action départementaux sur les questions et les lois clefs</p>	<p>4 Ateliers ont été organisés, en collaboration avec des organisations de femmes et le Ministère à la condition féminine et aux droits de la femme, afin de valider les plans d'action départementaux sur les questions clefs ayant trait à la problématique femmes-hommes recensés dans</p>

ayant trait à la problématique femmes-hommes recensés en 2016 et 2017		les départements de l'Artibonite, des Nippes, du Sud-Est et du Nord.
Fourniture d'un appui technique aux organisations nationales de la société civile en vue de la constitution de 10 groupes de réflexion avec les autorités départementales et locales afin de renforcer et d'améliorer les liens entre la société et l'État, en plus de promouvoir un dialogue politique ouvert à tous	Non	Il n'a pas été possible d'apporter un appui technique aux organisations nationales de la société civile car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.
Fourniture d'un appui technique, au moins une fois par trimestre, dans 2 départements pour l'organisation de tables rondes multisectorielles et/ou de consultations avec la société civile	Non	Il n'a pas été possible d'apporter un appui technique car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.
Conduite à l'échelle nationale d'une campagne d'information multimédia à l'appui du dialogue politique, de la réconciliation nationale, de la paix et de la promotion de la stabilité des institutions nationales, par une action de sensibilisation et d'éducation civique en utilisant divers outils de communication, y compris la radio FM de la MINUSTAH, les partenariats stratégiques et les médias nationaux	Non	Il n'a pas été possible d'organiser, à l'échelle nationale, une campagne d'information multimédia à l'appui du dialogue politique, de la réconciliation nationale, de la paix et de la promotion de la stabilité des institutions nationales car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Réalisation escomptée 2.2 : Renforcement de la capacité des institutions de l'État à fournir des services aux niveaux central et local

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.2.1 Élaboration, en collaboration avec le Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales, d'un plan d'action qui tienne compte de la problématique femmes-hommes pour faciliter la coordination centrale des délégations départementales

Un appui a été fourni, par l'intermédiaire du Ministère à la condition féminine et aux droits de la femme, en vue de la création au sein du Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales d'un service chargé des questions relatives à la problématique femmes-hommes.

2.2.2 Mesures prises en vue de l'adoption d'une nouvelle loi électorale et de la création d'un conseil électoral permanent

Le 11 septembre 2017, les chambres haute et basse de l'Assemblée ont pris des mesures pour constituer un conseil électoral permanent, notamment la création d'une commission bicamérale constituée de 9 membres chargée de sélectionner les 3 représentants de l'Assemblée au conseil. Au cours de la période considérée, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire a également lancé un appel à candidatures afin de choisir ses 3 représentants.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Fourniture, dans le cadre de réunions hebdomadaires, d'une assistance technique pour élaborer la nouvelle loi électorale

Non Il n'a pas été possible d'apporter une assistance technique car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Fourniture, dans le cadre de réunions hebdomadaires, d'une assistance technique pour définir la structure d'une institution électorale permanente et la mettre en place	Non	Il n'a pas été possible d'apporter une assistance technique car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.
Fourniture, dans le cadre de réunions hebdomadaires, de conseils au Conseil électorale en charge de la gestion des opérations électorales	Non	Les réunions hebdomadaires n'ont pas eu lieu car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.
Conduite à l'échelle nationale d'une campagne d'information et de communication à l'appui de la participation des femmes et des jeunes au renforcement de la capacité de l'État, par une campagne de sensibilisation et d'éducation civique utilisant divers outils de communication, y compris les partenariats avec des entités nationales et les médias nationaux	Non	Il n'a pas été possible de mener une campagne nationale de communication et d'information à l'appui de la participation des femmes et des jeunes au renforcement des capacités de l'État car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.
Organisation d'au moins 4 réunions d'appui technique à l'intention de la Direction des collectivités territoriales du Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales pour promouvoir l'adoption de dispositions juridiques essentielles et assurer le suivi des principales priorités en matière de gouvernance	Non	Il n'a pas été possible d'apporter un appui technique car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.
Organisation et tenue d'un atelier en coopération avec le Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales afin d'élaborer un plan d'action sur l'administration départementale et la coordination des délégations départementales tenant compte de la problématique femmes-hommes	Non	Il n'a pas été possible d'organiser un atelier avec le Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales afin d'élaborer un plan d'action sur l'administration départementale et la coordination des délégations départementales tenant compte de la problématique femmes-hommes car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.
Exécution de 60 projets à effet rapide visant à renforcer la capacité de l'État d'assurer les services publics de base, à consolider les structures de l'état de droit, à appuyer la participation de la société civile à la bonne gouvernance et à créer des occasions d'encourager la démocratie dans chacun des 10 départements, en concentrant davantage les efforts sur les zones proches des 2 bureaux régionaux	Non	Il n'a pas été possible d'exécuter les projets à effet rapide car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Composante 3 : état de droit et droits de l'homme

27. Au cours de la période considérée, la situation a peu progressé au niveau du fonctionnement des institutions judiciaires, en raison principalement des postes vacants à la Cour de cassation et de la grève générale lancée par les magistrats en juillet 2017, qui a paralysé l'activité des tribunaux de première instance du pays

jusqu'au 2 août. Le Gouvernement n'ayant pas accédé aux revendications des magistrats, qui demandaient une augmentation des salaires, des programmes de formation et une assurance médicale, ces derniers ont reconduit leur mouvement de grève le 22 août. Après une rencontre avec les grévistes, le Sénat a entamé des négociations avec le Gouvernement en vue de parvenir à un accord. Le 24 août, les magistrats ont repris le travail et les audiences pénales ont recommencé. Dans le domaine pénitentiaire, la MINUSTAH a continué d'appuyer diverses activités : mise en œuvre du plan stratégique de développement de la Direction de l'administration pénitentiaire pour 2017-2021 en établissant des projets de plan d'action ; application de 15 directives, notamment sur des questions liées à la problématique femmes-hommes et à la santé mentale ; élaboration d'une feuille de route visant à améliorer les services de santé dans les prisons ; réalisation d'une étude sur les décès en prison.

28. La MINUSTAH a continué de mener les activités prescrites en matière d'état de droit et de droits de l'homme dans l'attente de leur transfert à la MINUJUSTH, le 15 octobre 2017. La mise en œuvre des principaux volets du mandat dont s'occupe la MINUSTAH, y compris l'engagement ciblé en faveur de l'état de droit et des droits de l'homme, a été entravée par la fermeture des bureaux régionaux, en particulier ceux de la Section de la juridiction modèle des Cayes et de Cap-Haïtien, le 30 juin 2017, qui a effectivement interrompu l'appui à ces juridictions.

29. Compte tenu de la courte durée de la période considérée, les activités de défense des droits de l'homme ont peu progressé. Le Gouvernement n'a pas nommé de point focal au niveau ministériel, empêchant ainsi le Comité interministériel des droits de l'homme d'achever son plan d'action national sur les droits de l'homme. Par ailleurs, alors que l'Office de la protection du citoyen a été accrédité en 2013 au statut A en tant qu'institution nationale de défense des droits de l'homme, le Protecteur du citoyen chargé des droits de l'homme n'a pas été remplacé pendant la période considérée.

30. Compte tenu du climat d'anarchie et d'impunité qui règne, les droits de l'homme ne sont pas respectés, entraînant des violences sexuelles contre les femmes et les filles, entre autres problèmes. L'absence de volonté politique entravera encore plus l'autonomisation des femmes et leur pleine participation à la prise de décisions. La MINUSTAH s'est inquiétée des conséquences pour les droits de l'homme de deux projets de loi adoptés par le Sénat le 30 juin et le 1^{er} août sur les bonnes mœurs et le mariage, dont les dispositions semblent viser les membres de minorités sexuelles.

Réalisation escomptée 3.1 : Progrès dans le renforcement des mécanismes de responsabilité essentiels et amélioration de leur fonctionnement conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.1.1 Exercice par le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire de l'ensemble de ses fonctions de contrôle du système judiciaire et évaluation des juges (2016/17 : 0 ; 2017/18 : 20)

Il n'a pas été possible de recueillir des informations sur le nombre de juges évalués par le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Au cours de la période considérée, la MINUSTAH a aidé le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire à renforcer ses mécanismes internes d'enquête sur les violations présumées des droits de l'homme commises par des policiers et des juges.

3.1.2 Enquêtes sur toutes les allégations portées contre des juges par le corps d'inspecteurs du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (2015/16 : 0 ; 2016/17 : 60 ; 2017/18 : 60)

Il n'a pas été possible de recueillir des informations sur le nombre d'allégations portées contre des juges faisant l'objet d'une enquête car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

3.1.3 Augmentation du nombre d'allégations de violations des droits de l'homme, de recours illégal à la force meurtrière et d'autres fautes, notamment de cas d'exploitation sexuelle, ayant fait l'objet d'une enquête de l'Inspection générale de la Police nationale et donné lieu à une recommandation de sanctions (2015/16 : 150 ; 2016/17 : 200 ; 2017/18 : 250)

Il n'a pas été possible de recueillir des informations sur les activités de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Toutefois, la MINUSTAH a aidé l'Inspection générale à renforcer son mécanisme interne d'enquête sur les allégations de violations des droits de l'homme commises par des policiers. Bien qu'il n'y ait aucune donnée disponible à ce sujet pour la période allant du 1^{er} juillet au 15 octobre, on estime que 35 % des enquêtes menées par l'Inspection générale en 2017 ont abouti à l'imposition de sanctions.

3.1.4 Augmentation du nombre d'enquêtes sur l'utilisation d'armes à feu par des agents de police, afin de déterminer si ce choix était justifié au titre du cadre réglementaire national (2016/17 : 0 ; 2017/18 : 25)

Il n'a pas été possible de recueillir des informations sur le nombre d'enquêtes menées sur l'utilisation d'armes à feu par des agents de police car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Malgré l'absence de données à ce sujet, la MINUSTAH a continué tout au long de la période considérée à préconiser des enquêtes plus systématiques sur l'usage de la force et des armes à feu par les agents de police nationaux.

3.1.5 Augmentation du nombre de procédures judiciaires et de police relatives aux affaires de violations des droits de l'homme les plus graves perpétrées entre 1957 et 2004 (2015/16 : 0 ; 2016/17 : 1 ; 2017/18 : 2)

Les poursuites judiciaires engagées contre les personnes présumées d'avoir commis par le passé des violations graves des droits de l'homme n'ont guère progressé depuis février 2014, date à laquelle une cour d'appel a déclaré recevable l'accusation de crimes contre l'humanité dirigée contre Jean-Claude Duvalier et certains de ses associés.

3.1.6 Amélioration de la capacité du bureau d'inspection du Parquet du Ministère de la justice et de la sécurité publique à procéder à des inspections au sein des tribunaux de première instance du pays (2017/18 : 5)

Il n'a pas été possible de recueillir des informations sur les activités du bureau d'inspection du Parquet du Ministère de la justice et de la sécurité publique au cours de la période considérée car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Produits prévus	Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre	Observations
Fourniture d'un appui et de conseils techniques pour la planification et la réalisation d'inspections du bureau d'inspection du Parquet dans le cadre de 7 sessions de formation	Non	Il n'a pas été possible d'apporter un appui technique car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

<p>Organisation dans chaque juridiction d'appel d'un atelier à l'intention des doyens de tous les tribunaux de première instance et d'un atelier régional à l'intention des juges de paix sur le processus d'évaluation</p>	<p>Non Les ateliers n'ont pas eu lieu car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.</p>
<p>Tenue de réunions bimensuelles, organisation d'activités de sensibilisation et fourniture d'un appui en vue de la mise en œuvre du processus d'évaluation dans les 5 juridictions d'appel, et suivi concret de cette mise en œuvre dans les 3 juridictions modèles (Port-au-Prince, Cap-Haïtien et Les Cayes)</p>	<p>Non Il n'a pas été possible de tenir des réunions, de mener des activités de sensibilisation et d'appuyer la mise en œuvre du processus d'évaluation dans les 5 juridictions d'appel car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.</p>
<p>Fourniture d'un appui technique dans le cadre du programme de formation sur la problématique femmes-hommes et la justice destiné aux futurs magistrats et aux acteurs de l'appareil judiciaire</p>	<p>Non Il n'a pas été possible d'apporter un appui technique car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.</p>
<p>Activités de sensibilisation, dans le cadre de réunions mensuelles, auprès du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et du Gouvernement afin de veiller à ce que le Conseil s'acquitte de son rôle d'organe de contrôle des manquements des magistrats et enquête sur les allégations de violation des droits de l'homme, dont la communication d'informations sur les fautes commises par les juges à la demande de la commission de certification des juges</p>	<p>Oui Dans le cadre de réunions bimensuelles, la MINUSTAH a aidé le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire à renforcer ses mécanismes internes d'enquête sur les violations présumées des droits de l'homme commises par des juges.</p>
<p>Surveillance de la situation des droits de l'homme, y compris des violations fondées sur le sexe et publication d'au moins un rapport sur la question</p>	<p>Oui En juillet 2017, la Mission et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié un rapport détaillé sur la situation des droits de l'homme en Haïti couvrant la période allant de juillet 2015 à décembre 2016. Le rapport était particulièrement axé sur les violations à l'égard des femmes et des filles.</p>
<p>Recrutement de 2 experts pour faciliter l'actualisation du plan stratégique du Conseil supérieur et la tenue d'un atelier de trois jours en présence des cadres supérieurs du Conseil</p>	<p>Oui Dans le cadre du programme commun des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire, des activités essentielles visant à renforcer l'état de droit en Haïti ont bénéficié d'un appui, notamment en vue de la mise au point définitive du plan stratégique du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire pour 2017-2019.</p>
<p>Organisation d'un atelier national sur le dialogue avec les juges</p>	<p>Oui En juillet 2017, la composante droits de l'homme a organisé la sixième session du dialogue des juges, consacrée au droit à la liberté.</p>
<p>Organisation d'un atelier de sensibilisation sur la problématique femmes-hommes et</p>	<p>Non Il n'a pas été possible d'organiser un atelier de sensibilisation sur la problématique femmes-hommes et l'administration de la justice à</p>

l'administration de la justice à l'intention des magistrats et des procureurs

l'intention des magistrats et des procureurs car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Fourniture d'une assistance technique pour poursuivre la mise en place d'un système d'évaluation des procureurs dans le cadre du programme commun des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire

Non Il n'a pas été possible d'apporter une assistance technique pour poursuivre la mise en place d'un système d'évaluation des procureurs car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Fourniture d'une assistance technique hebdomadaire à l'Inspection générale de la Police nationale par la communication de rapports d'enquête sur les allégations de violations des droits de l'homme et la tenue de réunions quotidiennes avec l'Inspecteur général principal, consacrées au suivi des violations alléguées des droits de l'homme, dont le recours illégal à la force meurtrière ou d'autres fautes présumées et, le cas échéant, au suivi des sanctions recommandées par l'Inspection générale

Non Il n'a pas été possible de fournir une assistance technique hebdomadaire à l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Fourniture d'un appui et de conseils techniques, dans le cadre de réunions bimensuelles, au bureau d'inspection du Parquet concernant la planification des inspections et la mise à disposition de fournitures de bureau et de fournitures informatiques

Non Il n'a pas été possible d'apporter un appui technique car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Définition du mandat de la nouvelle structure du Conseil supérieur, de l'organigramme et du processus de recrutement correspondants

Non Il n'a pas été possible de définir le mandat car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Fourniture d'un appui technique au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire pour mettre en place un système d'évaluation des juges, actualiser leurs dossiers personnels et informatiser la procédure d'évaluation et recrutement d'un expert à cette fin

Non Il n'a pas été possible d'appuyer le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Recrutement d'un expert aux fins de la création de la bibliothèque virtuelle du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire

Non Il n'a pas été possible d'appuyer le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Organisation d'un atelier avec tous les acteurs concernés et fourniture d'un appui technique aux fins de l'élaboration d'un plan d'action national pour le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire

Non Il n'a pas été possible d'appuyer le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et

afin de remédier aux violations graves des droits de l'homme perpétrées entre 1957 et 2004

Fourniture d'un appui aux organisations de la société civile pour documenter les violations graves des droits de l'homme perpétrées entre 1957 et 2004

temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Non Il n'a pas été possible d'appuyer les organisations de la société civile pour documenter les violations graves des droits de l'homme perpétrées entre 1957 et 2004 car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Réalisation escomptée 3.2 : Amélioration du fonctionnement des principales institutions de la justice, notamment le Ministère de la justice et de la sécurité publique, et des services de poursuites, et progrès dans la mise en place de tribunaux pour mineurs dans l'ensemble du pays et l'élaboration d'un système national d'aide juridictionnelle

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.2.1 Mise en œuvre d'un programme national d'aide juridictionnelle pour les indigents, y compris les victimes de violence sexuelle et sexiste et les femmes en détention provisoire prolongée

Aucun programme national d'aide juridictionnelle n'a pu être mis en œuvre au cours de la période considérée car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Fourniture d'un appui et de conseils techniques, dans le cadre de réunions bimensuelles, en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme national d'aide juridictionnelle destiné notamment aux victimes de violence sexuelle et sexiste, ainsi qu'aux femmes et enfants en détention provisoire prolongée

Non Aucun appui technique en vue de la mise en œuvre du programme national d'aide juridictionnelle n'a pu être fourni car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Réalisation escomptée 3.3 : Progrès dans la mise au point, l'adoption et la mise en œuvre de réformes législatives essentielles

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.3.1 Adoption et application d'un nouveau code pénal et d'un nouveau code de procédure pénale et organisation d'une campagne de sensibilisation

Les projets de code pénal et de code de procédure pénale ont été présentés au Parlement le 25 avril 2017, avant la tenue d'une consultation nationale menée par la commission permanente du Sénat sur la justice et la sécurité. À la fin de la période considérée, la commission permanente sur la justice et la sécurité de la chambre basse du Parlement n'avait pas prévu de consultations nationales.

3.3.2 Adoption et mise en œuvre de lois sur l'organisation du Bureau du Procureur, de l'aide juridictionnelle et de l'institut médico-légal au titre de réformes législatives essentielles (2017/18 : 3)

Le Sénat a commencé à examiner le projet de loi sur l'aide juridictionnelle au début du mois d'août 2017. La chambre basse du Parlement a adopté un projet de loi sur l'institut médico-légal le 22 août 2017.

3.3.3 Préparation et élaboration de la première politique des frontières haïtienne par la Commission technique des frontières interministérielle avec le soutien de la MINUSTAH	Un projet de politique des frontières haïtienne a été mis au point par la Commission technique des frontières interministérielle avec le soutien de la MINUSTAH. Ce projet n'a pas été adopté en raison d'un remaniement de la composition de la Commission et de la fin du mandat de la Mission.
3.3.4 Élaboration d'au moins 4 protocoles en vue de la participation des principales institutions concernées par la gestion des frontières (police, douanes, immigration, agriculture)	L'élaboration de protocoles en vue de la participation des principales institutions concernées par la gestion des frontières n'a pu être achevée car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.
3.3.5 Adoption par le Parlement d'un code législatif sur des questions relatives à l'enfance	Un projet de code législatif sur des questions relatives à l'enfance a été présenté au Parlement par le pouvoir exécutif, mais il a ensuite été retiré pour être modifié.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Fourniture de conseils et d'un appui techniques sur les questions relatives à la gestion des frontières dans le cadre de réunions hebdomadaires tenues avec le Secrétaire exécutif de la Commission technique des frontières et fourniture de services de conseil pendant 6 mois en vue de l'élaboration d'un plan national de mise en œuvre des politiques relatives aux frontières	Oui	Des réunions hebdomadaires ont été tenues avec des membres de la Commission technique des frontières dans la juridiction de Port-au-Prince. Au cours de la période considérée, un projet de politique nationale des frontières et son plan de mise en œuvre ont été élaborés mais n'ont pas été adoptés.
Fourniture d'un appui et de conseils dans le cadre de réunions hebdomadaires en vue de l'élaboration d'un code législatif sur des questions relatives à l'enfance	Non	Aucun appui n'a pu être fourni en vue de l'élaboration d'un code législatif sur des questions relatives à l'enfance car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.
Organisation d'une campagne de communication et de sensibilisation, y compris la production d'au moins 5 programmes de télévision et de radio pour promouvoir le nouveau code pénal et le nouveau code de procédure pénale	Non	Aucune campagne de communication et de sensibilisation visant à promouvoir le nouveau code pénal et le nouveau code de procédure pénale n'a pu être organisée car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.
Fourniture d'un appui, dans le cadre de réunions bimensuelles, et de conseils techniques à la commission de réforme chargée de l'application du code pénal et du code de procédure pénale	Non	Aucun appui n'a pu être fourni à la commission de réforme chargée de l'application du code pénal et du code de procédure pénale car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Fourniture d'un appui technique en recourant à des services de consultants aux fins de la formation d'au moins 100 membres du personnel judiciaire	Non Aucun appui technique n'a pu être fourni aux fins de la formation d'au moins 100 membres du personnel judiciaire car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.
Fourniture d'un appui, dans le cadre de réunions bimensuelles, et de conseils techniques à la commission chargée de la réforme des lois relatives à l'organisation du Bureau du Procureur, de l'aide juridictionnelle et de l'institut médico-légal	Non Il n'a pas été possible de fournir un appui et des conseils techniques à la commission chargée de la réforme des lois relatives à l'organisation du Bureau du Procureur, de l'aide juridictionnelle et de l'institut médico-légal car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.
Élaboration de la loi sur le fonctionnement du Bureau du Procureur et son règlement intérieur par des services de consultants	Non Aucun appui n'a pu être fourni au Bureau du Procureur car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.
Atelier de formation réservé aux avocats de 5 juridictions de la Cour d'appel et fourniture d'un équipement destiné à la commission d'aide juridictionnelle	Non Il n'a pas été possible de former les avocats de 5 juridictions de la Cour d'appel car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.
Mise au point de la loi sur l'expertise judiciaire, de la liste d'experts, du règlement intérieur de l'institut médico-légal et de la formation réservée aux coroners, aux acteurs responsables de la protection des scènes de crime et aux manipulateurs d'appareils médicaux	Oui Une loi relative à l'institut médico-légal a été élaborée et adoptée par la chambre basse du Parlement le 22 août 2017.
Élaboration de la loi relative au règlement intérieur du Ministère de la justice et de la sécurité publique et organisation d'un atelier sur ladite loi	Non Aucun appui n'a pu être fourni à l'élaboration de la loi relative au règlement intérieur du Ministère de la justice et de la sécurité publique car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.
Fourniture d'un appui logistique grâce à l'organisation de 8 ateliers réservés à 50 membres des barreaux, 20 inspecteurs judiciaires, 50 magistrats et 20 officiers de police judiciaire sur la teneur de la loi relative à l'organisation du Bureau du Procureur, de l'aide juridictionnelle, de l'institut médico-légal et mise à disposition de fournitures de bureau et informatiques	Non Aucun appui n'a pu être fourni à l'organisation d'ateliers sur l'organisation du Bureau du Procureur, de l'aide juridictionnelle et de l'institut médico-légal car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Réalisation escomptée 3.4 : Progrès dans la mise en place d'un système judiciaire efficace dans les 3 juridictions modèles (Port-au-Prince, Cap-Haïtien et Les Cayes)

Indicateurs de succès prévus

3.4.1 Renforcement de l'efficacité du système judiciaire dans les 3 juridictions modèles en augmentant le nombre d'audiences par an pour des affaires pénales à Cap-Haïtien, aux Cayes et à Port-au-Prince (2015/16 : 250 à Cap-Haïtien, 250 aux Cayes et 350 à Port-au-Prince ; 2016/17 : 300 à Cap-Haïtien, 300 aux Cayes et 420 à Port-au-Prince ; 2017/18 : 310 à Cap-Haïtien ; 310 aux Cayes et 430 à Port-au-Prince)

3.4.2 Augmentation du nombre d'affaires classées par les juges d'instruction dans les 3 juridictions modèles de Cap-Haïtien, des Cayes et de Port-au-Prince (2015/16 : 210 à Cap-Haïtien, 162 aux Cayes, 1 155 à Port-au-Prince ; 2016/17 : 252 à Cap-Haïtien, 195 aux Cayes, 1 270 à Port-au-Prince ; 2017/18 : 262 à Cap-Haïtien, 205 aux Cayes, 1 280 à Port-au-Prince)

3.4.3 Diminution de 35 % du nombre de prisonniers en attente de procès pendant plus de 2 ans dans les 3 juridictions modèles (2015/16 : 2 031 ; 2016/17 : 1 321 ; 2017/18 : 860)

3.4.4 Augmentation de 40 % du nombre d'affaires classées par les bureaux d'aide juridictionnelle à Cap-Haïtien et aux Cayes (2015/16 : 91 à Cap-Haïtien, 67 aux Cayes ; 2016/17 : 135 à Cap-Haïtien, 100 aux Cayes ; 2017/18 : 189 à Cap-Haïtien, 140 aux Cayes)

3.4.5 Augmentation de 30 % du nombre de détenus (hommes et femmes) ayant accès à une aide juridictionnelle à Cap-Haïtien et aux Cayes (2015/16 : 192 à Cap-Haïtien, 240 aux Cayes ; 2016/17 : 288 à Cap-Haïtien, 360 aux Cayes ; 2017/18 : 374 à Cap-Haïtien, 468 aux Cayes)

3.4.6 Augmentation de 20 % du nombre de victimes de violence sexuelle et sexiste qui reçoivent une assistance des bureaux d'aide juridictionnelle des Cayes et de Cap-Haïtien (2015/16 : 25 à Cap-Haïtien, 0 aux Cayes ;

Indicateurs de succès effectifs

À la suite de la décision prise par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2350 \(2017\)](#), la Mission a décidé de fermer ses bureaux des Cayes et de Cap-Haïtien à l'échéance du 30 juin 2017. Aucun appui n'a donc pu être fourni aux juridictions modèles et aucune information relative au renforcement de l'efficacité du système judiciaire dans les 3 juridictions modèles n'a été recueillie.

À la suite de la décision prise par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2350 \(2017\)](#), la Mission a décidé de fermer ses bureaux des Cayes et de Cap-Haïtien à l'échéance du 30 juin 2017. Aucun appui n'a donc pu être fourni aux juridictions modèles et aucune information relative au nombre d'affaires classées par les juges d'instruction dans les 3 juridictions modèles n'a été recueillie.

À la suite de la décision prise par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2350 \(2017\)](#), la Mission a décidé de fermer ses bureaux des Cayes et de Cap-Haïtien à l'échéance du 30 juin 2017. Aucun appui n'a donc pu être fourni aux juridictions modèles et aucune information relative au nombre de prisonniers en attente de procès pendant plus de 2 ans dans les 3 juridictions modèles n'a été recueillie.

À la suite de la décision prise par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2350 \(2017\)](#), la Mission a décidé de fermer ses bureaux des Cayes et de Cap-Haïtien à l'échéance du 30 juin 2017. Aucun appui n'a donc pu être fourni aux juridictions modèles et aucune information relative au nombre d'affaires classées par les bureaux d'aide juridictionnelle dans ces juridictions modèles n'a été recueillie.

À la suite de la décision prise par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2350 \(2017\)](#), la Mission a décidé de fermer ses bureaux des Cayes et de Cap-Haïtien à l'échéance du 30 juin 2017. Aucun appui n'a donc pu être fourni aux juridictions modèles et aucune information relative au nombre de détenus (hommes et femmes) ayant accès à une aide juridictionnelle dans ces juridictions modèles n'a été recueillie.

À la suite de la décision prise par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2350 \(2017\)](#), la Mission a décidé de fermer ses bureaux des Cayes et de Cap-Haïtien à l'échéance du 30 juin 2017. Aucun appui n'a donc pu être fourni aux juridictions modèles et aucune information relative au nombre de victimes de violence sexuelle et

2016/17 : 100 à Cap-Haïtien, 100 aux Cayes ;
2017/18 : 120 à Cap-Haïtien, 120 aux Cayes)

sexiste qui reçoivent une assistance des bureaux d'aide juridictionnelle dans ces juridictions modèles n'a été recueillie.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Fourniture d'un appui technique aux acteurs de l'appareil judiciaire dans les 3 juridictions modèles sous la forme d'activités quotidiennes de sensibilisation, et suivi des audiences du tribunal	Non	La MINUSTAH ayant fermé ses bureaux des Cayes et de Cap-Haïtien le 30 juin 2017, elle n'a pu fournir un appui technique que dans la juridiction de Port-au-Prince
Fourniture d'un appui technique aux bureaux d'aide juridictionnelle des Cayes et de Cap-Haïtien consistant en l'identification des personnes placées en détention provisoire, la transmission des dossiers aux bureaux d'aide juridictionnelle et le suivi des activités de ces bureaux	Non	La MINUSTAH a fermé ses bureaux régionaux des Cayes et de Cap-Haïtien le 30 juin 2017.
Fourniture d'un appui technique aux acteurs de l'appareil judiciaire sous la forme d'activités quotidiennes de sensibilisation en vue de la mise en œuvre effective de procédures de jugement immédiat	Non	La MINUSTAH ayant fermé ses bureaux régionaux des Cayes et de Cap-Haïtien le 30 juin 2017, elle n'a pu fournir un appui technique que dans la juridiction de Port-au-Prince.
Fourniture d'un appui technique consistant à passer en revue les nouveaux cas d'incarcération une fois par semaine afin de déterminer les affaires qui peuvent être traitées rapidement	Non	La MINUSTAH ayant fermé ses bureaux régionaux des Cayes et de Cap-Haïtien le 30 juin 2017, elle n'a pu fournir un appui technique que dans la juridiction de Port-au-Prince.
Fourniture d'une aide juridictionnelle aux victimes de violence sexuelle et sexiste dans les juridictions modèles des départements du Nord et du Sud, par l'intermédiaire des bureaux d'aide juridictionnelle	Non	La MINUSTAH a fermé ses bureaux régionaux des Cayes et de Cap-Haïtien le 30 juin 2017.
Fourniture d'un appui technique, tels que des services de consultant, aux fins de la mise en œuvre d'un projet dans une juridiction modèle (départements du Nord ou du Sud) sur la gestion du greffe et des éléments de preuve par le personnel de secrétariat et les membres du parquet et fourniture d'équipement pour le greffe afin de protéger les éléments de preuve et de mettre en place un système électronique de gestion des dossiers ; formation spécifique des membres du personnel du tribunal de première instance concernés	Non	La MINUSTAH a fermé ses bureaux régionaux des Cayes et de Cap-Haïtien le 30 juin 2017.
Fourniture d'une aide juridictionnelle aux indigents en détention provisoire et aux femmes et aux enfants dans les juridictions modèles des départements du Nord et du Sud, par l'intermédiaire des bureaux d'aide juridictionnelle par 10 avocats et 24 avocats stagiaires à plein temps pendant 12 mois ; fourniture d'une formation spécifique à 70 avocats stagiaires de	Non	La MINUSTAH a fermé ses bureaux régionaux des Cayes et de Cap-Haïtien le 30 juin 2017.

2 bureaux d'aide juridictionnelle et acquisition de documents juridiques

Réalisation escomptée 3.5 : Amélioration des infrastructures, des soins de santé et de l'assainissement dans le système pénitentiaire haïtien

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.5.1 Élaboration et mise en œuvre du plan d'action 2017/18 visant à renforcer l'efficacité de la Direction de l'administration pénitentiaire, conformément à son plan stratégique pour la période 2017-2021

Objectif atteint. À la fin de la période considérée, le plan stratégique de développement de la Direction de l'administration pénitentiaire était en cours de mise en œuvre et les résultats de la première année sont encourageants.

3.5.2 Maintien du nombre d'instructions permanentes en application dans l'ensemble des prisons et conformité aux règles et normes internationales relatives aux droits de l'homme concernant le traitement des détenus (2015/16 : 14 ; 2016/17 : 14 ; 2017/18 : 14)

Objectif atteint. Les instructions permanentes ont été signées par la Direction de l'administration pénitentiaire et promulguées au cours de la période considérée.

3.5.3 Mise en œuvre de la directive sur la prévention et la gestion des troubles mentaux dans six prisons

La mise en œuvre de la directive n'a pu être achevée car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Fourniture d'un appui technique à la Direction de l'administration pénitentiaire dans le cadre de 3 ateliers en présence de responsables de la Direction, des autorités nationales et des parties prenantes afin d'évaluer l'évolution de la nouvelle structure de la Direction de l'administration pénitentiaire et de l'aide nécessaire

3 Ateliers ont été organisés en présence de responsables de la Direction de l'administration pénitentiaire, des autorités nationales et des parties prenantes afin de faciliter la progression de la nouvelle structure de la Direction de l'administration pénitentiaire.

Affectation quotidienne dans les prisons des 3 juridictions modèles de spécialistes des questions pénitentiaires de la Mission chargés d'apporter un appui consultatif et technique aux autorités nationales en vue d'assurer une gestion efficace des prisons

Oui Des spécialistes des questions pénitentiaires de la Mission ont été affectés quotidiennement dans les prisons des 3 juridictions modèles.

Fourniture d'un appui à la mise en œuvre de la directive sur la prévention et la gestion des maladies mentales dans les prisons lors de 2 séances de formation et de 2 séances de sensibilisation destinées au personnel qualifié

Oui La Mission a aidé à mettre en œuvre la directive sur la prévention et la gestion des maladies mentales dans les prisons lors de 2 séances de formation et de deux séances de sensibilisation destinées au personnel des soins de santé.

Réalisation escomptée 3.6 : Renforcement de l'efficacité des services correctionnels par la Direction de l'administration pénitentiaire

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.6.1 Mise en œuvre d'un plan d'action basé sur la directive sur l'égalité des sexes de la Direction

Une politique d'égalité des sexes a été mise au point mais aucun plan d'action n'a pu être mis en œuvre en raison de sa validation tardive par la Direction de l'administration

de l'administration pénitentiaire au sein de toutes les prisons et de la Direction	pénitentiaire. Une réunion a cependant été organisée avec la Direction pour examiner le plan d'action.
3.6.2 Augmentation du nombre de membres de l'administration pénitentiaire qui se sont perfectionnés grâce à une formation spécialisée (2016/17 : 79 ; 2017/18 : 209)	Le programme de formation a été lancé par la MINUSTAH et effectué par la MINUJUSTH, et 110 membres de l'administration pénitentiaire ont été formés.
3.6.3 Mise en place d'une échelle de classement selon le niveau de sécurité des détenus dans 2 prisons	Une échelle de classement selon le niveau de sécurité des détenus a été mise en place et examinée avec la Direction de l'administration pénitentiaire dans une prison (Saint-Marc).
3.6.4 Mise en place de services de renseignement et de sécurité au siège de la Direction de l'administration pénitentiaire et dans toutes les prisons (2015/16 : 0 ; 2016/17 : 1 ; 2017/18 : 16)	La Direction de l'administration pénitentiaire n'a pas mis en place de services de renseignements et de sécurité avant la fin du mandat de la Mission.
3.6.5 Mise en œuvre du système d'identification automatique par empreintes digitales dans un plus grand nombre de prisons (2015/16 : 0 ; 2016/17 : 3 ; 2017/18 : 9)	La Mission a mené des activités visant à mettre en œuvre un système d'identification automatique par empreintes digitales dans un plus grand nombre de prisons mais n'a pas pu y parvenir avant la fin de son mandat.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Réunions mensuelles pour sensibiliser les responsables de la Direction de l'administration pénitentiaire à l'élaboration d'un plan d'action pour l'application de la politique en faveur de l'égalité des sexes de la Direction et les aider	Oui	Des réunions mensuelles ont été régulièrement organisées avec les responsables de la Direction de l'administration pénitentiaire et un plan d'action était en cours d'élaboration à la fin de la période considérée.
Organisation de 10 sessions de formation sur site sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes à l'intention du personnel pénitentiaire	4	Des sessions de formation ont été organisées à Port-au-Prince dans le cadre du programme commun des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire.
Fourniture de conseils et d'une assistance techniques au personnel de la Direction de l'administration pénitentiaire, dans le cadre de 6 réunions, sur la mise en place d'une échelle de classement selon le niveau de sécurité des détenus dans 2 prisons pilotes	8	Des réunions ont été organisées avec le Directeur général de la Direction de l'administration pénitentiaire et ses collaborateurs. Une échelle de classement selon le niveau de sécurité des détenus a été mise en place (Saint-Marc).
Organisation de 3 réunions avec la Direction de l'administration pénitentiaire afin de l'aider à mettre en place des services de renseignement et de sécurité dans 10 prisons	Non	Plusieurs réunions ont été organisées avec le Directeur général de la Direction de l'administration pénitentiaire et ses collaborateurs. Cependant, la mise en place de services de renseignement et de sécurité dans 10 prisons n'a pas été menée à bien malgré plusieurs tentatives de la Mission.
Organisation de 2 sessions de formation pour 10 hauts responsables de la Direction de l'administration pénitentiaire par session dans les domaines de la gestion et du leadership stratégiques, d'une session de formation pour 40 membres du personnel de direction en	Non	La Mission a élaboré des programmes de formation et organisé des discussions avec des responsables de la Direction de l'administration pénitentiaire mais n'a pu aller au bout de la procédure car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des

administration pénitentiaire, d'une session de formation pour 50 agents en gestion pénitentiaire de base et d'une session de formation pour 20 membres du personnel sur les compétences administratives

contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Installation et mise en service du système électronique de gestion des données (AFIS) dans des établissements pénitentiaires à Arcahaie, Carrefour, Croix-des-Bouquets, Hinche, Mirebalais et Fort Liberté

Non Le projet a été lancé, mais n'a pas pu être mené à bien avant la fin du mandat de la Mission en raison de la décision de la Direction de l'administration pénitentiaire de changer les établissements concernés conformément à ses nouvelles priorités.

Réalisation escomptée 3.7 : Renforcement du respect des instruments relatifs aux droits de l'homme et de la collaboration du Gouvernement haïtien avec les mécanismes et les organes de défense des droits de l'homme des Nations Unies

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.7.1 Augmentation du nombre de recommandations formulées par les instruments, mécanismes et organes de défense des droits de l'homme des Nations Unies, y compris à l'issue de l'examen périodique universel, qui sont appliquées par le Gouvernement (2015/16 : 100 ; 2016/17 : 22 ; 2017/18 : 25)

Le nombre de recommandations formulées par les instruments, mécanismes et organes de défense des droits de l'homme des Nations Unies n'a pas augmenté, ces mécanismes n'ayant consacré aucune session à Haïti au cours de la période considérée.

3.7.2 Réponse favorable du Gouvernement haïtien à toutes les demandes de visite des titulaires de mandat relevant des procédures spéciales relatives aux droits de l'homme et des spécialistes des droits de l'homme des Nations Unies (2015/16 : 2 ; 2016/17 : 1 ; 2017/18 : 1)

Pendant la période considérée, 2 demandes de visites ont été formulées par les titulaires de mandats relevant des procédures spéciales relatives aux droits de l'homme. Elles sont restées sans réponse.

3.7.3 Maintien au minimum du nombre de rapports que le Gouvernement haïtien n'a pas présenté en temps voulu aux mécanismes et organes de défense des droits de l'homme concernant les mesures qu'il a prises pour s'acquitter de ses obligations en regard des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (2015/16 : 1 ; 2016/17 : 1 ; 2017/18 : 1)

Objectif atteint. Les rapports restant à soumettre aux organes de défense des droits de l'homme après l'expiration du délai imparti sont toujours au nombre de 2, à savoir le rapport périodique sur l'application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et le rapport initial sur l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

3.7.4 Reprise par le Gouvernement du processus d'élaboration et de lancement d'un plan d'action national définissant les obligations de l'État en matière des droits de l'homme

Au cours de la période considérée, le Gouvernement n'a pas pris les initiatives qui auraient permis de relancer un plan d'action national sur les droits de l'homme.

3.7.5 Les rapports à remettre aux mécanismes des droits de l'homme sont finalisés (2017/18 : 3)

Pendant la période considérée, le Gouvernement n'a pas présenté de rapports aux mécanismes de défense des droits de l'homme.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Organisation d'au moins 2 réunions avec les organismes publics, les pouvoirs législatif et

Oui La MINUSTAH a organisé des réunions avec des membres de l'Office de la protection du

judiciaire, l'Office de la protection du citoyen et les organisations de la société civile afin de veiller à la bonne coordination de la reprise de l'élaboration d'un plan d'action national pour les droits de l'homme et de faire le point sur les engagements pris par le Gouvernement haïtien concernant l'application des recommandations issues de l'examen périodique universel et la ratification des principaux instruments relatifs aux droits de l'homme, ainsi que sur la présentation des rapports aux organes conventionnels de défense de droits de l'homme, notamment le Comité des droits économiques, sociaux et culturels

Organisation d'au moins 4 réunions avec les entités gouvernementales et/ou le Comité interministériel sur les droits de l'homme en vue de l'élaboration et de la présentation de rapports initiaux et/ou périodiques sur les instruments relatifs aux droits de l'homme ratifiés par Haïti

Organisation d'au moins une conférence de presse pour informer des visites des titulaires de mandats relevant des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et des spécialistes des droits de l'homme des Nations Unies et pour communiquer leurs conclusions sur la situation des droits de l'homme en Haïti

Organisation d'au moins un atelier pour le lancement d'un plan d'action national sur les droits de l'homme à publier et à approuver par le Gouvernement

Élaboration d'un plan visant à consigner les violations passées des droits de l'homme au moyen de la tenue de 2 réunions et de la constitution d'une base de données avec les acteurs nationaux dans le cadre du programme intérimaire conjoint des Nations Unies sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire

Dans le cadre de la célébration d'au moins une journée internationale des droits de l'homme, organisation d'activités de sensibilisation avec la participation d'organisations de jeunes et de femmes, notamment d'activités de communication avec des groupes de défense des droits de l'homme, diffusion d'émissions radiophoniques et télévisées et distribution de documents promotionnels, afin de renforcer les capacités en matière de sensibilisation des organisations de jeunes et de femmes dans le cadre du programme

citoyen afin d'encourager la reprise des travaux sur le projet, conçu en 2014, d'un plan d'action national en faveur des droits de l'homme. Le projet de 2014 s'appuie en grande partie sur les recommandations formulées par les mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies, notamment le Comité des droits économiques, sociaux et culturels.

Oui La MINUSTAH a organisé des réunions avec des membres du Comité interministériel sur les droits de l'homme afin d'encourager la reprise des travaux sur le projet, conçu en 2014, d'un plan d'action national en faveur des droits de l'homme, qui s'appuie en grande partie sur les recommandations formulées par les mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies.

Non Pendant la période considérée, aucune visite des titulaires de mandats relevant des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et des spécialistes des droits de l'homme des Nations Unies n'a eu lieu.

Non Aucun atelier n'a été organisé, le Gouvernement n'ayant pas achevé le projet de plan d'action national sur les droits de l'homme.

Non Aucun plan visant à enregistrer les violations passées des droits de l'homme n'a pu être conçu car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Non Au cours de la période considérée, il n'y a eu aucune journée importante, pas même la Journée des droits de l'homme (10 décembre).

Composante 4 : appui à la mission

31. La composante appui a fourni les services d'administration, de logistique et de sécurité nécessaires à un effectif moyen de 941 militaires, 363 membres de la Police des Nations Unies, 1 027 membres d'unités de police constituées, 504 membres du personnel civil et 34 membres du personnel fourni par les gouvernements. Au cours de la période considérée, la composante appui a donné la priorité aux activités de liquidation. Il s'agissait de rénover les camps destinés aux unités de polices constituées, qui montraient des signes d'obsolescence, ainsi que les locaux de la Police nationale d'Haïti, où sont également affectés des membres de la Police des Nations Unies. En outre, la MINUSTAH a achevé la fermeture de l'atelier de transport, ainsi que du parc à conteneurs, du parc logistique et des camps de Jaborandy à Port-au-Prince, achevant ainsi de renforcer la présence de la nouvelle mission, la MINUJUSTH, sur deux sites de la ville. La Mission a terminé la cession des actifs par des dons, la mise au rebut et la vente.

Réalisation escomptée 4.1 : Fourniture à la Mission de services d'appui rapides, efficaces, efficaces et responsables*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

4.1.1 Pourcentage d'utilisation des heures de vol approuvées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et d'évacuation sanitaire secondaire et primaire) (2015/16 : 115 % ; 2016/17 : ≥ 90 % ; 2017/18 : ≥ 90 %)	64,5 % Ce pourcentage, inférieur aux prévisions, s'explique principalement par la mise en œuvre effective de techniques de plans de vol et la simplification des plans d'organisation des vols, conformément à l'initiative du Secrétaire général visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité des opérations aériennes des Nations Unies.
4.1.2 Engagements de l'exercice précédent annulés en pourcentage des engagements reportés d'exercices antérieurs (2015/16 : 19,5 % ; 2016/17 : ≤ 5 % ; 2017/18 : ≤ 5 %)	9,3 % Ce pourcentage, supérieur aux prévisions, s'explique par une utilisation moindre que prévu des engagements estimés avant la décision de fermer la Mission.
4.1.3 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2015/16 : 14,0 % ; 2016/17 : 13 % ; 2017/18 : 13 %)	17,8 % Ce pourcentage, supérieur aux prévisions, s'explique par le fait que la Mission était en phase de liquidation.
4.1.4 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2015/16 : 29 % ; 2016/17 : ≥ 30 % ; 2017/18 : ≥ 32 %)	24 % Ce pourcentage, inférieur aux prévisions, s'explique par le fait que la Mission était en phase de liquidation.
4.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour tous les postes soumis à recrutement international (2015/16 : 49 ; 2016/17 : ≤ 50 ; 2017/18 : ≤ 48)	48 jours
4.1.6 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaire au recrutement à des postes spécifiques, de la date	12 jours

limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidat, pour tous les postes soumis à recrutement international (2015/16 : 404 ; 2016/17 : sans objet ; 2017/18 : ≤ 130)

4.1.7 Score global sur le tableau de bord environnemental du Département de l'appui aux missions (2017/18 : 100 %)	Sans objet
4.1.8 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2016/17 : ≥ 85 % ; 2017/18 : ≥ 85 %)	95,0 %
4.1.9 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2015/16 : 65 % ; 2016/17 : 100 % ; 2017/18 : 100 %)	La conformité n'a pas été mesurée en raison de l'expiration du mandat de la Mission.
4.1.10 Score global concernant l'indice de performance en matière de gestion du matériel du Département de l'appui aux missions, sur la base de 20 indicateurs de résultats clefs (2015/16 : 1 403 ; 2016/17 : ≥ 1 800 ; 2017/18 : ≥ 1 800)	La conformité n'a pas été mesurée en raison de l'expiration du mandat de la Mission.
4.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents hébergés dans des locaux conformes aux normes des missions des Nations Unies, conformément aux mémorandums d'accord (2015/16 : 100 % ; 2016/17 : 100 % ; 2017/18 : 100 %)	100 %
4.1.12 Respect des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2015/16 : 95 % ; 2016/17 : ≥ 95 % ; 2017/18 : ≥ 95 %)	99,4 %

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
------------------------	--	---------------------

Amélioration des services

Mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement dans l'ensemble de la zone de la mission, conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions	Non	Le Plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la Mission n'a pu être mis en œuvre car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.
Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan de gestion de la chaîne d'approvisionnement du Département de l'appui aux missions	Non	Le plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement n'a pu être mis en œuvre car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Services de transport aérien

Exploitation et entretien de 6 appareils (1 avion et 5 hélicoptères)

1 Avion
7 Hélicoptères

Réalisation de 2 100 heures de vol prévues (600 par des prestataires du secteur privé, 1 500 par des prestataires du secteur militaire) pour tous les services, y compris le transport de passagers, le fret, les patrouilles, les missions d'observation, de recherche et de sauvetage et les évacuations sanitaires secondaires et primaires

363 Heures de vol
Ce résultat inférieur aux prévisions s'explique principalement par la mise en œuvre effective de techniques de plans de vol et la simplification des plans d'organisation des vols, conformément à l'initiative du Secrétaire général visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations aériennes des Nations Unies.

Surveillance du respect des normes de sécurité aérienne pour 6 aéronefs et 103 aéroports, terrains d'aviation et sites de débarquement

8 Aéronefs
27 Aérodromes et sites d'atterrissage
Ces chiffres, inférieurs aux prévisions, s'expliquent par la fermeture des camps, la réduction des dépenses opérationnelles liées aux vols et la réduction des effectifs de la Mission.

Services budgétaires, financiers et d'établissement des rapports

Fourniture de services budgétaires, financiers et d'établissement de rapports pour un budget de 336,6 millions de dollars, dans la limite des délégations de pouvoirs

90,0 millions de dollars Budget approuvé

Finalisation des états financiers annuels pour la Mission, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et aux Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies

Oui Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et aux Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

Services au personnel civil

Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 1 329 civils (319 agents recrutés sur le plan international, 916 agents recrutés sur le plan national et 94 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui direct en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement du personnel, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance

477 Personnel civil (effectif moyen)
152 Personnel recruté sur le plan international (effectif moyen)
314 Personnel recruté sur le plan national (effectif moyen)
38 Volontaires des Nations Unies (effectif moyen)

Organisation de sessions de formation en cours de mission à l'intention de 902 membres du personnel civil et appui à la formation hors mission de 48 membres du personnel civil

1 075 Les membres du personnel civil (équivalent plein temps) ont été formés au renforcement des capacités, en prévision de la clôture, à terme, de la Mission.
9 Les membres du personnel civil ont été formés à l'extérieur de la Mission.

Appui au traitement de 2 636 demandes de voyage l'intérieur de la zone de la Mission et de 181 demandes de voyage à l'extérieur de la Mission à des fins autres que la formation, ainsi que de 48 demandes de voyage à des fins de formation, présentées par des membres du personnel civil

Services relatifs aux installations, aux infrastructures et au génie

Services d'entretien et de remise en état dans 87 sites de la Mission répartis en 30 lieux

Exécution de 11 projets d'entretien, de rénovation et d'aménagement, y compris l'entretien de 10 km de route, d'un aérodrome et de 11 aires de poser d'hélicoptère

Exploitation et entretien de 246 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, de 58 tours d'éclairage et de 16 génératrices de soudage, en plus d'un contrat de fourniture d'électricité passé avec le gouvernement local pour 2 sites

Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de stations de traitement des eaux appartenant à l'ONU (33 puits/trous de forage et 11 stations de traitement et de purification de l'eau) et assistance pour 32 installations appartenant aux contingents sur 19 sites, en complément des services assurés par 2 entrepreneurs locaux pour 2 sites et 1 prestataire gouvernemental pour 4 sites fournissant de l'eau brute et de l'eau potable

Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 38 sites

Prestation de services de nettoyage, de jardinage, de lutte phytosanitaire et de blanchisserie sur 56 sites

562 Demandes de voyages à l'intérieur de la zone de la Mission.

88 Demandes de voyages à l'extérieur de la Mission

9 Demandes de voyages à des fins de formation

Ces chiffres sont inférieurs aux prévisions car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation. Ces chiffres ont été calculés sur la base d'un exercice budgétaire complet.

32 Sites

Ce chiffre est inférieur aux prévisions car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

0 Ce chiffre est inférieur aux prévisions car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Aucune donnée Aucune donnée n'a été recueillie en ce qui concerne la MINUSTAH, les actifs ayant été transférés à la MINUJUSTH.

8 Puits

3 Stations de traitement des eaux

Ces chiffres sont inférieurs aux prévisions car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

17 Sites

Ce chiffre est inférieur aux prévisions car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

26 Sites

Ce chiffre est inférieur aux prévisions car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette

dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Services de gestion du carburant

Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 18 239 187 litres de carburant (1 071 031 destinés aux opérations aériennes, 3 108 156 aux transports terrestres et 14 060 000 pour les groupes électrogènes et autres installations) et des carburants et lubrifiants de l'ensemble des 20 points de distribution et des 4 installations de stockage	3 544 579	Litres de carburant
	220 152	Litres de carburant pour les opérations aériennes
	476 636	Litres de carburant pour les transports terrestres
	2 847 791	Litres de carburant pour la production d'électricité

Ces chiffres sont inférieurs aux prévisions car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Services informatiques et télécommunications

Fourniture de 2 562 radios portatives, 759 radios mobiles pour véhicules et 102 stations de radio fixes pour la base, avec assistance technique	983	Radios portatives
	505	Radios mobiles
	69	Station de radio de la base

Ces chiffres sont inférieurs aux prévisions car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.

Exploitation et entretien de 14 stations de radio FM et de 10 studios de production	8	Stations de radio FM
	8	Studios de production radio

Les stations et installations de production radio ont été progressivement démantelées à partir du 31 juillet 2017, après leur fermeture respective et la fin de leurs émissions, le 30 septembre 2017.

Exploitation et entretien d'un réseau permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données, notamment 9 microterminaux VSAT, 23 centraux téléphoniques, 100 liaisons hertziennes, et fourniture d'abonnements à des services de téléphonie satellitaire et mobile	9	Microterminaux VSAT
	23	Centraux téléphoniques
	40	Liaisons hertziennes

La diminution du nombre de liaisons hertziennes s'explique par la réduction de la présence de la Mission et la mise à disposition de réseaux locaux et de réseaux étendus comme autre solution de connectivité.

Fourniture de services d'assistance et de maintenance pour 19 réseaux locaux et 18 réseaux étendus dans 19 sites	36	Réseaux locaux
	36	Réseaux étendus

Ces chiffres, supérieurs aux prévisions, s'expliquent par la fourniture de services de connexion par réseaux locaux et réseaux étendus afin de répondre aux besoins des membres de la police des Nations Unies et de la Police nationale d'Haïti, qui partagent les mêmes

		locaux, et par le remplacement des liaisons hertzienne par des réseaux locaux ou étendus dans différents sites.
Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 27 750 km ² , mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 29 cartes	Oui	Les données géospatiales portant sur une surface de 27 750 km ² ont été analysées, les couches topographiques et thématiques ont été mises à jour et 29 cartes ont été produites.
Services médicaux		
Exploitation et entretien d'installations médicales appartenant à l'ONU (3 centres de consultation de niveau I et 1 dispensaire), appui à des installations médicales appartenant aux contingents (18 centres de consultation de niveau I, 1 hôpital de niveau II et 2 dispensaires), sur 25 sites, et gestion d'arrangements contractuels conclus avec 1 hôpital de niveau III	Non	La plupart des installations médicales appartenant aux contingents ont fermé avant la fin de l'exercice budgétaire. L'hôpital de niveau II géré par les contingents argentins a fermé le 15 août 2017 et les hôpitaux locaux habilités par la Division des Services médicaux ont été consultés pour les cas graves. L'accord contractuel conclu avec les hôpitaux de niveaux II et III a été maintenu.
Gestion d'un dispositif d'évacuation sanitaire secondaire vers 1 installation médicale de niveau II et 1 de niveau III sur 2 sites à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la mission	3	Évacuations ont eu lieu pendant la période considérée : 2 à Port-au-Prince et 1 en République dominicaine.
Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement		
Fourniture d'un appui en matière de planification et d'achat de biens et de produits de base d'un montant d'environ 36,4 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués	6,5 millions de dollars	Montant mis à disposition dans la limite des pouvoirs délégués
Réception, gestion et distribution d'un maximum de 12 000 tonnes de marchandises dans la zone de la mission	12 608	Tonnes de marchandises ont été distribuées dans la zone de la Mission entre le 1 ^{er} juillet et le 15 octobre 2017.
Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 216,6 millions de dollars, et communication de l'information y relative	Aucune donnée	Aucune donnée n'a été recueillie en ce qui concerne la MINUSTAH, les actifs ayant été transférés à la MINUJUSTH.
Services au personnel en tenue		
Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 4 921 militaires et membres de la police (63 officiers d'état-major et 2 307 membres du contingent, 951 membres de la Police des Nations Unies, et 1 600 unités de police constituées) et 50 membres du personnel fourni par des gouvernements	2 489 941 363	Militaires et personnel de police (effectif moyen) Militaires (effectif moyen) Membres de la Police des Nations Unies (effectif moyen)
	1 185	Membres d'unités de police constituées (effectif moyen)
Inspection, vérification et communication des informations relatives à la conformité du matériel majeur appartenant aux contingents et du soutien	15 7	Inspections Sites géographiques

logistique autonome de 21 unités (militaires et unités de police constituées) sur 26 sites

Fourniture et stockage de rations, de rations de combat et d'eau pour un effectif moyen de 3 899 membres des contingents et des unités de police constituées

Appui au traitement des demandes de remboursement et de droits à prestations pour un effectif moyen de 4 517 militaires et membres des services de police et 43 membres du personnel fourni par des gouvernements

Appui au traitement de 948 demandes de voyage à l'intérieur de la zone de la Mission et 61 demandes de voyages à l'extérieur de la zone de la Mission à des fins autres que la formation

Services de gestion des véhicules et des transports terrestres

Exploitation et entretien de 679 véhicules appartenant à l'ONU (558 véhicules légers, 100 véhicules à usage spécial, 6 ambulances, 15 véhicules blindés) ainsi que 61 autres véhicules spécialisés, remorques et attelages, 3 ateliers d'entretien et de réparation automobile, et prestation de services de transport, de sécurité routière et de navette

Sécurité

Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24 dans toute la zone de la Mission

Prestation de services de protection rapprochée 24 heures sur 24 pour les responsables de la Mission et les personnalités en visite

Évaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la mission, et notamment pour 150 logements

Organisation de 18 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission

- | | |
|-------|---|
| 941 | Militaires (effectif moyen) |
| 1 185 | Membres d'unités de police constituées (effectif moyen) |
| 941 | Militaires (effectif moyen) |
| 363 | Membres de la Police des Nations Unies (effectif moyen) |
| 1 185 | Membres d'unités de police constituées (effectif moyen) |
| 34 | Personnel fourni par des gouvernements |
| 562 | Demandes de voyage à l'intérieur de la zone de la Mission |
| 88 | Demandes de voyage à l'extérieur de la zone de la Mission à des fins autres que la formation |
| 558 | Véhicules légers de transport de passagers |
| 100 | Véhicules à usage spécial |
| 6 | Ambulances |
| 15 | Véhicules blindés |
| 61 | Autres véhicules spécialisés, remorques et attelages |
| 3 | Ateliers d'entretien et de réparation automobiles ont été exploités et entretenus au cours de la période. |
| | En outre, des services de transport, de sécurité routière et de navette ont été fournis. |
| Oui | Des services de sécurité ont été fournis pour 11 installations à Port-au-Prince, 1 installation aux Cayes et 1 autre à Cap-Haïtien. |
| Oui | Des services de protection ont été fournis au Représentant spécial du Secrétaire général et aux hauts responsables des Nations Unies en visite. |
| 63 | Évaluations des conditions de sécurité de logements ont été effectuées. |
| | Ce chiffre, inférieur aux prévisions, s'explique par la diminution des demandes d'inspection en raison de la fermeture de la Mission. |
| 6 | Séances d'information sur la sécurité et les plans d'intervention d'urgence ont été organisées à l'intention des nouveaux membres de la Police des Nations Unies. En outre, 2 séances |

Initiation aux questions de sécurité et organisation d'exercices élémentaires de lutte contre les incendies et d'évacuation pour tous les nouveaux membres du personnel	d'information sur les plans d'urgence à mettre en œuvre pendant la saison des ouragans ont été organisées.
Organisation de stages de formation sur la sécurité et la sûreté en mission à l'intention de 200 membres du personnel	Ce chiffre, inférieur aux prévisions, s'explique par la fermeture de la Mission. 58 Séances d'initiation aux questions de sécurité ont été organisées à l'intention des membres de la Police des Nations Unies. 5 Exercices d'incendie ont été organisés dans 5 installations.
Déontologie et discipline	
Poursuite de la mise en œuvre d'une stratégie en matière de déontologie et de discipline en trois volets pour tout le personnel (militaires, policiers et civils) associant prévention des fautes, application du Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies, activités de communication et mesures de réparation, notamment par l'assistance aux victimes	Non Les stages de formation n'ont pas pu avoir lieu car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation. 10 Visites ont été effectuées dans les camps de police afin d'évaluer les risques liés à la déontologie ainsi qu'à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. 57 Activités de formation à ces questions ont été organisées.
VIH/sida	
Exploitation et entretien de centres de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission	Non Les informations relatives aux services de consultation sur le VIH n'ont pu être recueillies car, le mandat de la Mission arrivant à sa fin, cette dernière a dû faire face à des contraintes opérationnelles et temporelles et privilégier les activités de liquidation.
Programme de sensibilisation de l'ensemble du personnel de la Mission à la question du VIH/sida, notamment au moyen de la communication d'informations entre collègues	

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.)

Catégorie	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3) ÷ (1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	–	–	–	–
Contingents	17 927,8	17 294,8	633,0	3,5
Police des Nations Unies	8 513,3	6 746,8	1 766,5	20,7
Unités de police constituées	18 048,9	14 877,1	3 171,8	17,6
Total partiel	44 490,0	38 918,7	5 571,3	12,5
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	18 461,2	24 374,6	(5 913,4)	(32,0)
Personnel recruté sur le plan national	5 603,6	7 257,5	(1 653,9)	(29,5)
Volontaires des Nations Unies	1 402,1	278,5	1 123,6	80,1
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	543,8	(543,8)	–
Personnel fourni par des gouvernements	709,8	705,0	4,8	0,7
Total partiel	26 176,7	33 159,4	(6 982,7)	(26,7)
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	270,0	106,4	163,6	60,6
Voyages	226,1	1 019,9	(793,8)	(351,1)
Installations et infrastructures	9 975,5	8 145,0	1 830,5	18,3
Transports terrestres	822,4	656,5	165,9	20,2
Opérations aériennes	2 878,8	2 711,0	167,8	5,8
Opérations maritimes ou fluviales	–	2,2	(2,2)	–
Communications	1 775,2	1 110,5	664,7	37,4
Informatique	930,2	980,4	(50,2)	(5,4)
Santé	63,5	672,4	(608,9)	(958,9)
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	2 391,6	2 516,8	(125,2)	(5,2)
Projets à effet rapide	–	–	–	–
Total partiel	19 333,3	17 921,1	1 412,2	7,3
Total brut	90 000,0	89 999,2	0,8	0,0
Recettes provenant des contributions du personnel	1 601,2	3 627,5	(2 026,3)	(126,5)
Total net	88 398,8	86 371,7	2 027,1	2,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	90 000,0	89 999,2	0,8	–

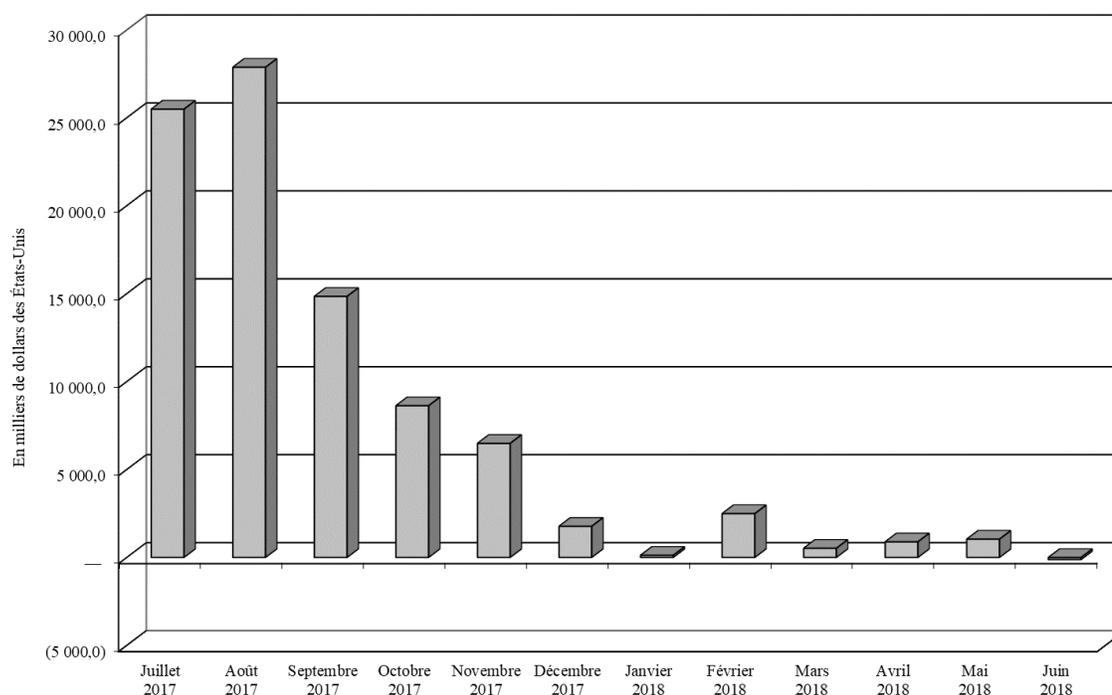
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégories	Répartition initiale du montant approuvé	Montants réaffectés	Répartition révisée
I. Militaires et personnel de police	44 490	(5 571)	38 919
II. Personnel civil	26 177	6 982	33 159
III. Dépenses opérationnelles	19 333	(1 411)	17 922
Total	90 000	–	90 000
Pourcentage de réaffectations			7,8

32. Au cours de l'exercice considéré, des fonds prévus à l'origine pour la catégorie I (Militaires et personnel de police) et la catégorie III (Dépenses opérationnelles) ont été réaffectés à la catégorie II (Personnel civil), pour faire face à un dépassement des crédits imputable à des dépenses liées à la cessation de service plus élevées que prévu, à la rétention du personnel civil pour une période supplémentaire de 2,5 mois en vue d'appuyer les activités de liquidation, et à la révision du barème des traitements applicable au personnel recruté sur le plan national, qui a pris effet en septembre 2017. La réaffectation des fonds de la catégorie I a été rendue possible par la sous-utilisation des ressources du fait de l'accélération du rapatriement des militaires et du personnel de police. Il a été possible de réaffecter des fonds de la catégorie II car les charges relatives aux installations et aux infrastructures ont été moins élevées que prévu, en raison du rapatriement anticipé de militaires et de membres du personnel de police, et de l'annulation des travaux d'architecture et de démolition prévus dans le camp Delta.

C. Évolution des dépenses mensuelles



33. Le dépassement des crédits constaté en juillet et août 2017 s'explique principalement par la comptabilisation des obligations au titre des remboursements des coûts standard aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents et au soutien logistique autonome pour l'exercice 2017/18.

D. Autres produits et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Produits des placements	387,2
Produits divers ou accessoires	5 146,5
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur périodes antérieures	–
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	3 270,4
Total	8 804,1

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Matériel majeur	
Contingents	2 583,5
Unités de police constituées	2 135,3
Total partiel	4 718,8
Soutien logistique autonome	
Contingents	1 141,2
Unités de police constituées	1 270,5
Total partiel	2 411,7
Total	7 130,5

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,1	1 ^{er} octobre 2016	13 mai 2016
Usage opérationnel intensif	1,7	1 ^{er} octobre 2016	13 mai 2016
Actes d'hostilité ou abandon forcé	0,9	1 ^{er} octobre 2016	13 mai 2016
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	1,5-5,75		

F. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut de la Mission ^a	956,6
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	956,6

^a Le montant total comprend la valeur estimative des terres et des locaux d'hébergement fournis par le Gouvernement haïtien, ainsi que celle des dispenses de droits d'atterrissage et de frais d'immatriculation de véhicules.

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Contingents	633,0	3,5 %

34. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par : a) le fait que le nombre de mois-personnes déployées du 1^{er} juillet au 30 septembre 2017 (2 822) ait été inférieur aux prévisions faites pour cette période (4 358), en raison de l'accélération du rapatriement des militaires ; b) la baisse des demandes de remboursement au titre du matériel de soutien autonome appartenant aux contingents, du fait de l'indisponibilité ou du non-déploiement de ce matériel ; c) la diminution des coûts de fret, qui résulte des efforts déployés pour faire des expéditions groupées lors du rapatriement du matériel majeur appartenant aux contingents de deux pays fournisseurs de contingents.

35. La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par un dépassement des crédits alloués au titre : a) des voyages (déploiement, relève et rapatriement), en raison d'un coût moyen des vols supérieur aux prévisions (1 918 dollars par personne contre 1 008 dollars), et des dépenses liées au rapatriement d'une unité d'aviation, qui devait avoir lieu durant la période 2016/17 mais a été retardé afin de fournir des services de transports aériens à la Mission en attendant qu'un prestataire civil de services de transports aériens soit engagé ; b) du matériel majeur appartenant aux contingents, à cause notamment des dépenses engagées pour repeindre le matériel rapatrié.

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	1 766,5	20,7 %

36. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le fait que le nombre de mois-personnes (1 451) a été inférieur au nombre prévu pour la période allant du 1^{er} juillet au 15 octobre 2017 (1 664), car le rapatriement du personnel de police des Nations Unies a été accéléré afin de permettre à la MINUJUSTH d'atteindre l'effectif autorisé de 295 membres du personnel de police. Elle a été en partie contrebalancée par le dépassement des crédits prévus au titre des voyages (déploiement, relève et rapatriement), lequel tient au fait que le prix moyen du billet a été de 2 188 dollars, soit plus que les 1 742 dollars prévus.

¹ Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

	<i>Écart</i>	
Unités de police constituées	3 171,8	17,6 %

37. La sous-utilisation des crédits s'explique notamment par ce qui suit : a) le nombre de mois-personnes déployées (4 108) a été inférieur aux prévisions faites pour la période allant du 1^{er} juillet au 15 octobre 2017 (4 740), car le rapatriement du personnel de police des Nations Unies a été accéléré afin de permettre à la MINUJUSTH d'atteindre l'effectif autorisé de 985 membres du personnel ; b) le prix moyen des billets d'avion pour le déploiement, la relève et le rapatriement (2 288 dollars) a été inférieur aux prévisions (2 592 dollars) ; c) les demandes de remboursement au titre du matériel de soutien autonome appartenant aux contingents ont baissé, du fait de l'indisponibilité ou du non-déploiement de ce matériel en raison de la réduction accélérée des effectifs des unités de police constituées suite à la liquidation de la Mission ; d) les coûts de fret ont diminué grâce aux efforts déployés pour faire des expéditions groupées lors du rapatriement du matériel majeur appartenant aux contingents de trois pays fournisseurs de contingents.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(5 913,4)	(32,0 %)

38. Le dépassement des crédits tient principalement au fait que : a) le taux d'occupation des postes pendant la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017 (912 mois-personnes) a été supérieur aux prévisions (741 mois-personnes), car certains membres du personnel civil ont été retenus pour mener à bien les activités de liquidation ; b) les dépenses relatives à la cession des services, notamment les primes de rapatriement, les indemnités versées en compensation des jours de congé accumulés et les frais de voyage (rapatriement) ont été plus élevées que prévu.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(1 653,9)	(29,5 %)

39. Le dépassement des crédits est notamment imputable : a) au fait que le taux d'occupation des postes a été plus élevé que prévu pour les administrateurs recrutés sur le plan national (164 mois-personnes au lieu des 156 budgétisés) et les agents des services généraux (1 636 mois-personnes à la place des 1 411 budgétisés) ; b) à la révision du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national, qui a pris effet en septembre 2017 et a fait passer le salaire mensuel des administrateurs recrutés sur le plan national de 3 125 à 4 682 dollars et celui des agents des services généraux de 958 à 1 215 dollars ; c) à la montée de la gourde haïtienne, ce qui a conduit à l'application d'un taux de change moyen de 63,74 gourdes pour 1 dollar des États-Unis, au lieu du taux change approuvé dans le budget (68,27 gourdes pour 1 dollar).

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	1 123,6	80,1 %

40. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par : a) un taux d'occupation des postes pendant la période allant du 1^{er} juillet au 15 octobre 2017 inférieur aux prévisions (151 mois-personnes contre 183 mois-personnes) ; b) des demandes d'indemnité d'installation et des frais de préparation au départ et de rapatriement moins élevés que prévu.

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(543,8)	-

41. Le dépassement des crédits est principalement dû : a) aux dépenses liées au départ des membres du personnel de la Section de l'appui électoral, qui ont été retenus durant la période 2016/17 pour faciliter la conduite des opérations électorales ; b) au fait que la MINUJUSTH avait besoin de personnel temporaire (autre que pour les réunions) aux fins de la conduite des activités d'appui à la mise en service d'Umoja-Extension 2, de la mise hors service de Galileo et d'autres projets intersectoriels pour lesquels des crédits n'avaient pas été prévus dans le budget approuvé.

	<i>Écart</i>	
Consultants	163,6	60,6 %

42. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le recrutement d'un nombre de consultants moins élevé que prévu pour appuyer la conduite des activités techniques prévues et apporter un appui au Gouvernement haïtien dans le domaine de la gouvernance publique, de la réinsertion des prisonniers et de la traduction, ainsi que sur la question du genre, du fait que la priorité était accordée aux activités de liquidation.

	<i>Écart</i>	
Voyages	(793,8)	(351,1 %)

43. Le dépassement des crédits est principalement imputable : a) à la conduite de voyages supplémentaires dans la zone de mission afin de mener diverses activités de liquidation ; b) aux voyages supplémentaires effectués par des membres du personnel d'autres missions et du Siège de l'Organisation des Nations Unies affectés à titre temporaire à la MINUSTAH pour faciliter sa liquidation. Ce dépassement a été en partie contrebalancé par le fait que les dépenses engagées au titre des voyages liés à la formation ont été moins élevées que prévu, en raison notamment du réaménagement des priorités dans la conduite des activités afin de faire face aux frais supplémentaires occasionnés par les voyages effectués par des membres du personnel d'autres missions et du Siège affectés à titre temporaire à la MINUSTAH pour faciliter sa liquidation.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	1 830,5	18,3 %

44. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par : a) l'accélération du rapatriement du personnel en tenue, qui a conduit à des dépenses moins élevées que prévu au titre de la fumigation, du traitement des eaux usées, de la réparation et de l'entretien et des services de laboratoire assurés en ce qui concerne la nourriture et le carburant, ainsi qu'à des demandes de remboursement des services de sécurité résidentielle présentées par les membres du personnel autre que le personnel civil inférieures aux prévisions ; b) l'annulation des travaux d'architecture et de démolition prévus dans le camp Delta, qui a été conservé dans son état actuel et transféré à la MINUJUSTH pour abriter la Section de la lutte contre la violence de proximité et la Section de la sécurité ; c) le fait que les fournitures pour la défense des périmètres n'ont pas été achetées, en raison du rapatriement des militaires. Cette sous-utilisation a été en partie contrebalancée par des dépenses supérieures aux prévisions en ce qui concerne la location des locaux, ce qui s'explique notamment par

le fait qu'il a fallu plus de temps que prévu pour restaurer les biens et les restituer à leurs propriétaires.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	165,9	20,2 %

45. La sous-utilisation des crédits résulte notamment d'une consommation de carburant moindre (476 636 litres) que celle prévue dans le budget (705 351 litres), du fait de la comptabilisation en pertes ou de la vente de véhicules dans le cadre des activités de liquidation de la Mission. Elle a été partiellement contrebalancée par un coût moyen du carburant inférieur aux prévisions (0,68 contre 0,64 dollars le litre).

	<i>Écart</i>	
Opérations aériennes	167,8	5,8 %

46. La sous-utilisation des crédits s'explique notamment par un nombre d'heures de vol moindre (363) que celui prévu (626), du fait que la planification des vols a été simplifiée dans le cadre de l'initiative lancée par le Secrétaire général pour améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations aériennes des Nations Unies. Elle a été partiellement contrebalancée par le fait que les coûts fixes du déploiement et de la peinture des appareils ont été plus élevés que prévu.

	<i>Écart</i>	
Communications	664,7	(37,4 %)

47. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par ce qui suit : a) les coûts de l'impression d'articles publicitaires (t-shirts, casquettes, banderoles, calendriers d'informations publiques, etc.) ont été moins élevés que prévu ; b) les activités de sensibilisation visant à appuyer la campagne de prévention de l'exploitation et de la violence sexuelles ont été menées en utilisant des contributions volontaires au lieu des ressources prévues dans le budget approuvé ; c) la production et la diffusion de quatre messages télévisés et de quatre messages radiodiffusés ont été annulées, en raison du réaménagement des priorités dans le cadre de la liquidation de la Mission.

	<i>Écart</i>	
Informatique	(50,2)	(5,4 %)

48. Le dépassement des crédits résulte notamment de la mise en service de systèmes de gestion de l'information et des contenus, et d'appréciation de la situation, pour lesquels des ressources n'étaient pas prévues dans le budget ; il s'agissait d'améliorer la gestion globale des opérations aériennes et de mettre en place des plateformes technologiques permettant de présenter et de consulter des données aux fins de la gestion efficace des crises et de la prise de décisions à moyen terme. Ces systèmes ont été transférés à la MINUJUSTH.

	<i>Écart</i>	
Santé	(608,9)	(958,9 %)

49. Le dépassement des crédits s'explique principalement par les dépenses engagées au titre du traitement de demandes datant de la précédente année financière et

concernant la fourniture de services d'évacuation aérienne et de services d'hospitalisation aux contingents dans un hôpital de niveau III à Saint-Domingue.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(125,2)	(5,2 %)

50. Le dépassement des crédits est principalement lié au recrutement d'un nombre d'agents contractuels supérieur aux prévisions en vue d'appuyer les activités de liquidation de la Mission. Il est en partie compensé par la sous-utilisation des ressources prévues au titre : a) de la formation, des fournitures et des services, grâce à l'utilisation de ressources internes ; b) du fret et des dépenses connexes, ce qui s'explique notamment par le fait que les frais de dédouanement étaient moins élevés que prévu, en raison de la baisse du volume des achats durant l'exercice considéré dans le cadre de la liquidation de la Mission, et de l'utilisation de moyens de transport intérieur appartenant à l'ONU.

V. Décisions que l'Assemblée est appelée à prendre

51. En ce qui concerne le financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, soit 800 dollars ;

b) Se prononce sur l'affectation des autres produits de l'exercice clos le 30 juin 2018, qui s'élèvent à 8 804 100 dollars, provenant des produits des placements (387 200 dollars), d'autres produits (5 146 500 dollars) et de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (3 270 400 dollars).